

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quatorzième séance – Mercredi 18 septembre 2013, à 20 h 30

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *M. Jean-François Caruso*, *M<sup>me</sup> Maria Casares*, *M. Sylvain Clavel*, *M<sup>me</sup> Annina Pfund* et *M. Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 6 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 septembre, mercredi 18 septembre et lundi 23 septembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Questions orales.**

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'aimerais compléter la réponse de M<sup>me</sup> Salerno à M<sup>me</sup> Klopmann concernant les Halles de l'Île et sa préoccupation pour les lieux culturels. Des propositions peuvent être faites par des acteurs privés, qui ont le droit d'en émettre, mais nous sommes encore maîtres à bord sur qui fait quoi aux Halles de l'Île. Cela dit, la mise à disposition de locaux aux acteurs culturels des Halles de l'Île, notamment Papiers gras, Archigraphy et Halle Nord, n'est pas du tout remise en question à ce stade. Ces quelques mots pour faire taire une polémique qui a eu lieu cet été et qui était un peu artificielle.

**Le président.** Nous avons reçu plusieurs motions d'ordonnancement. La première demande l'inscription à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la proposition PR-1038. Je donne la parole à M. Sami Kanaan.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Cette proposition concerne le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse. Dans la mesure où le lundi 23 septembre est entièrement consacré à des rapports de commission, j'avais écrit aux chefs de groupe qu'il était absolument souhaitable que l'entrée en matière sur cette proposition soit discutée lors de cette session. Comme vous venez d'ajouter une urgence, qu'il risque potentiellement d'y en avoir d'autres – on ne sait jamais – je souhaite que l'entrée en matière sur le bicentenaire puisse être discutée ce soir, quitte à ce que vous tranchiez entre le vote sur le siège ou le renvoi en commission des finances, ou dans une autre commission. Je vous serais reconnaissant de traiter cette proposition ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1038 est acceptée par 56 oui contre 1 non (1 abstention).

**Le président.** Ce point sera traité ce soir. La prochaine motion d'ordonnancement, déposée par M. Jean-Philippe Haas, demande de traiter en urgence les motions M-1057, M-1063, M-1079 et M-1080, inscrites à notre ordre du jour, et de les renvoyer à la commission des arts et de la culture. Je donne la parole à l'auteur de cette motion d'ordonnancement.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Merci, Monsieur le président. Chers collègues, le renvoi direct en commission d'un nombre important de points a été refusé hier en début de séance. Malheureusement ou heureusement, nous n'avons plus d'objets à traiter à la commission des arts et de la culture, mis à part le budget, évidemment. En tant que président de la commission, je vous propose donc de renvoyer ces quatre objets, qui viennent de tous les partis, pour que la commission des arts et de la culture puisse les traiter, auditionner les personnes et continuer son travail d'une façon sereine. Evidemment, si vous refusez, ces points seront traités normalement dans d'autres séances, mais peut-être qu'au mois d'avril nous aurons 15 ou 20 points à traiter et que nous n'aurons plus le temps de le faire. Ces quatre points sont les points les plus anciens. Vous pouvez regarder qui sont les motionnaires: ce sont des motions qui viennent de tous les partis. Je vous propose de les renvoyer directement à la commission des arts et de la culture sans prise de parole ni débat. Je tenais encore à préciser que je fais cette demande en tant que président de la commission et que certains commissaires m'ont aussi fait cette demande... (*Brouhaha.*)

**Le président.** On se calme, s'il vous plaît! (*Remarques.*) On m'amène des urgences, je respecte la procédure, je les fais voter. Si elles sont acceptées, les motions seront traitées. Voilà, point final!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1057 est acceptée par 48 oui contre 15 non (2 abstentions).

**Le président.** La prochaine motion d'ordonnancement porte sur la motion M-1063... (*Exclamations.*) S'il vous plaît! Il a été demandé que cet objet soit traité en urgence, mais vous pouvez refuser la motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1063 est refusée par 50 non contre 11 oui (1 abstention).

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1079 est refusée par 50 non contre 17 oui (1 abstention).*

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1080 est acceptée par 42 oui contre 18 non (4 abstentions).**

**Le président.** Cette motion M-1080 sera traitée ultérieurement. (*Remarque.*) Le renvoi en commission sera discuté au moment où l'on traitera l'objet.

Il y a encore deux motions d'ordonnancement de M. Sormanni, pour le Mouvement citoyens genevois. Il demande d'abord de traiter en urgence le rapport M-978 A. (*Remarque.*) Si ce n'est pas une urgence, vous ne la votez pas, c'est tout! Il a le droit de déposer une urgence pour un point à l'ordre du jour. Monsieur Sormanni, vous avez une minute.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette affaire de parc accrobranche au bois de la Bâtie traîne déjà depuis de nombreux mois, voire depuis deux ans. A un moment donné, il faut prendre une décision, d'autant plus que la Ville a lancé un concours d'aménagement pour le parc du bois de la Bâtie. Le mandat a d'ailleurs été attribué à une entreprise portugaise, c'est toujours intéressant de le savoir... (*Exclamations.*) Eh oui, ce n'est de nouveau pas une entreprise genevoise, ne vous en déplaît! (*Exclamations et remarque de M<sup>me</sup> Pérez.*)

**Le président.** Madame Pérez, s'il vous plaît! On baisse les tours et on laisse le travail suivre son cours. Monsieur Sormanni, reprenez la parole!

*M. Daniel Sormanni.* Je peux comprendre que cela vous déplaît, mais c'est la réalité et il y a une contradiction partielle entre ces deux objets. Il faut prendre une décision. Ce sera oui, ce sera non, mais il faut la prendre dans un délai raisonnable. Cela fait deux ans et demi que l'on discute de ce parc accrobranche au bois de la Bâtie. On a dit énormément de bêtises, par conséquent je vous demande de traiter ce point en urgence et dans un délai raisonnable.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-978 A est refusée par 41 non contre 21 oui (2 abstentions).*

**Le président.** M. Sormanni demande encore de traiter en urgence le rapport P-306 A. Monsieur Sormanni, vous avez une minute.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci pour vos minutes, Monsieur le président, qui sont à géométrie variable suivant qui intervient... (*Exclamations.*)

**Le président.** Mesdames, Messieurs, très solennellement, je demande que l'on puisse travailler tranquillement sans entendre hurler à travers cette salle quand un orateur parle. Continuez, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Sormanni.* Merci, Monsieur le président. Je reviens sur la problématique de la circulation et des accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Comme vous le savez, ce problème est relativement lancinant. Vous savez aussi que la ligne du tram 18 sera prolongée jusqu'à Carouge, paraît-il en avril 2014. Mais, d'après ce que l'on entend, il n'y aura aucun changement en ce qui concerne les aménagements de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt. On se moque des habitants! Les habitants l'ont encore dit jeudi dernier en manifestant à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Je crois qu'il est temps que le Conseil municipal prenne position et se manifeste sur cette problématique. On ne va pas encore remettre cela aux calendes grecques alors que des décisions doivent être prises par l'Etat. Je vous demande de traiter cet objet en urgence de façon à ce que nous puissions en discuter.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport P-306 A est acceptée par 39 oui contre 25 non (3 abstentions).

**Le président.** Ce rapport sera traité ultérieurement. Nous traitons maintenant la motion M-1015, dont l'urgence a été acceptée à 17 h.

**4. Motion du 17 avril 2012 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco, Grégoire Carasso, Julien Cart, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne: «Sauver les parcs, c'est bien; sauver les jardiniers, c'est mieux!» (M-1015)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Les motions pour sauver le patrimoine vert de Genève se multiplient, mais, comme c'est souvent le cas, personne ne prend en compte celles et ceux qui, chaque jour, travaillent à la conservation de ce patrimoine. Aujourd'hui, leur fonction est mise en danger par une politique du personnel absurde qui affaiblit le Service des espaces verts, un des plus anciens services de la Ville de Genève.

Considérant:

- que notre ville compte de nombreux parcs et jardins qui font sa réputation et son charme dont les Genevois sont très fiers;
- que la prise en charge et l'entretien de ce patrimoine végétal nécessitent des connaissances professionnelles spécifiques et sérieuses;
- qu'il semble se dessiner une politique visant à faire disparaître les bosquets et parterres de notre ville sans explication acceptable;
- que le nombre de jardiniers qualifiés est déjà insuffisant, ce qui rend la tâche de ceux-ci difficile;
- que, malgré ces difficultés, le Conseil administratif prétend transférer 20 jardiniers expérimentés au Service Voirie – Ville propre;
- que cette mesure va détériorer les conditions de travail des personnes encore en place;
- que le projet de rendre responsable de plusieurs espaces chaque jardinier restant va nettement augmenter les frais de déplacement et de transport du matériel tel que tracteurs, tondeuses, etc.;
- que les transports et déplacements de ce matériel seront plus nombreux et donc plus polluants;
- que le conseiller administratif chargé du Service des espaces verts s'est vanté dans la presse d'avoir acquis des vélos électriques afin de limiter dans son service les émissions de CO<sub>2</sub>,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnement, 5521. «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnement, 1430.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- revoir sa politique du personnel au sein du Service des espaces verts et à engager plutôt que de supprimer les postes de travail de personnes compétentes;
- donner des garanties afin que le patrimoine paysager de Genève ne soit pas remis en cause par des économies inconsidérées;
- assurer que les personnes qui travaillent sur le terrain n’auront pas pour fonction d’assurer aussi le travail administratif.

### *Préconsultation*

**Le président.** Les Verts ont déposé une motion d’ordre pour demander le débat accéléré, avec un intervenant par groupe pendant sept minutes.

Mise aux voix, le débat accéléré est accepté par 45 oui contre 21 non.

**Le président.** Je donne la parole aux auteurs. Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Comme nous l’avons dit tout à l’heure, au risque de nous répéter, le Service des espaces verts (SEVE) est en butte à un profond malaise. Lorsque nous avons déposé cette motion M-1015, nous n’avions pas encore pu observer les conséquences du transfert d’une partie du personnel du SEVE au Service Voirie – Ville propre, mais nous étions inquiets. Depuis, les employés du SEVE nous ont transmis leur profonde inquiétude. Ils sont intervenus auprès de leurs autorités pour améliorer la situation, c’est-à-dire le magistrat, leur chef de service et la directrice du département.

Si nous ne discutons pas de cette question, nous allons droit dans un conflit du travail qui risque d’être extrêmement dur. Nous vous demandons de vous en remettre à la sagesse et à l’intelligence, d’entrer en matière sur cette motion et d’en discuter dans la sérénité, afin de montrer aux personnes qui travaillent dans les parcs dans des conditions bien souvent extrêmement difficiles, que nous les respectons et que nous les soutenons.

**Le président.** Merci, Monsieur Gauthier. Etant donné que vous êtes le seul rédacteur de cette motion qui se soit inscrit, je fais voter maintenant l’entrée en matière.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1015 est refusée par 35 non contre 30 oui (1 abstention).*

**Le président.** Cette motion est donc refusée... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! Nous allons maintenant traiter la proposition qui intéresse tout spécialement le magistrat Sami Kanaan.

## **5. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire pour 2013 pour un montant de 350 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention à l'Association GE200.CH chargée de la coordination et de l'organisation de la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse (PR-1038)<sup>1</sup>.**

### **Introduction**

Genève est devenu officiellement le 22<sup>e</sup> canton de Suisse le 19 mai 1815 lors de la signature de l'acte authentique de son admission dans la Confédération. A l'approche de ce deux-centième anniversaire, étape historique offrant à Genève l'opportunité de porter un regard croisé sur le passé et le présent, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont décidé, comme cela avait déjà été le cas à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire en 1964, de travailler sur l'organisation de cette commémoration sous le patronage commun du Canton, de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises.

Un travail exploratoire a permis d'aboutir à un concept de célébration basé sur les faits historiques. Genève n'est, en effet, pas devenue suisse du jour au lendemain, et cette adhésion était plutôt un mariage de raison que d'amour. Il a donc semblé pertinent aux porteurs du projet d'étendre la commémoration sur une période analogue à celle qui a abouti à l'intégration de Genève dans la Suisse. Cela permettra de présenter un programme complet axé sur une meilleure connaissance du passé et des origines de Genève, pour mieux comprendre le présent, dans toute sa diversité et sa complexité, et ainsi mieux se projeter vers l'avenir.

Les festivités se dérouleront donc du 31 décembre 2013 au 19 mai 2015 avec des célébrations complémentaires en 2016 liées au rattachement des Communes réunies et ainsi la constitution définitive du territoire genevois actuel.

---

<sup>1</sup> Motion d'ordonnancement, 1450.



Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

Une association dont les membres fondateurs sont le Canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises a été constituée afin de coordonner et d'organiser ces célébrations. Le financement de cette association est prévu à parts similaires entre le public et le privé.

Le Conseil administratif sollicite le feu vert du Conseil municipal pour un engagement financier dans ce projet, prenant la forme d'un crédit budgétaire extraordinaire de 350 000 francs sur l'exercice 2013.

## **Exposé des motifs**

### *Quelques repères historiques*

Les festivités liées à cette commémoration s'étaleront sur une période courant du 31 décembre 2013 au 19 mai 2015, soit un laps de temps analogue à celui qui a vu Genève intégrer la Confédération suisse et dont les principales étapes ont été pour mémoire:

- 31 décembre 1813: Restauration de la République de Genève au départ des troupes napoléoniennes;
- 1<sup>er</sup> juin 1814: Débarquement des troupes confédérées au Port Noir;
- 12 septembre 1814: Vote de la Diète fédérale en faveur de l'entrée de la République de Genève dans la Confédération suisse comme 22<sup>e</sup> canton;
- 19 mai 1815: Signature de l'entrée officielle de Genève dans la Confédération suisse.

### *Objectifs de la commémoration*

Au-delà des dates symboliques, il s'agit d'une formidable occasion de fédérer la population autour d'événements historiques, culturels et festifs, tout en encourageant le débat autour des enjeux de la Genève actuelle et future.

Cette commémoration doit permettre de réaffirmer l'attachement de Genève à la Suisse et à ses valeurs. C'est également l'occasion de montrer que le Canton, à travers ses spécificités – telle que la Genève internationale par exemple – constitue un maillon fort de notre pays. Ces festivités offrent enfin l'opportunité de rappeler à toutes et à tous ce que Genève et sa région doivent à la Suisse et réciproquement.

L'organisation de cette commémoration se place résolument dans la tradition des grandes fêtes populaires genevoises qui ont fortement marqué les esprits à la fin XX<sup>e</sup> siècle. On pense notamment aux Kermesses des clés de Saint-Pierre, aux 175 ans des Communes réunies ou encore au 150<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

En 1964, au-delà de sa participation financière au projet et dans le comité d'organisation, la Ville de Genève, avait organisé, à cette occasion, une exposition au Musée Rath intitulée «Genève \* Suisse 1814-1964» et qui portait sur l'évolution urbaine de Genève, un concours de décoration urbaine permanente, et avait accueilli au Grand Théâtre le spectacle «Le banquier sans visage».

Les enjeux de cette célébration sont autant politiques que sociaux. Au-delà de la réflexion sur l'identité genevoise et ses racines, cet anniversaire permet de célébrer et de remettre en avant les liens existant à tout niveau, entre Genève et la Suisse, mais aussi ceux qui unissent genevois-e-s de souche et confédéré-e-s, habitant-e-s du Grand Genève ou visiteurs étrangers de passage dans la région.

### *Gouvernance du projet*

GE200.CH est une association à but non lucratif, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, fondée conjointement à Genève par le Canton de Genève, la Ville de Genève ainsi que par l'Association des communes genevoises, le 11 octobre 2012.

GE200.CH a pour buts de coordonner et assurer la mise en œuvre et la communication des différents projets de la programmation officielle de la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse. A cette fin, GE200.CH doit lever des fonds publics et privés en vue de permettre la réalisation des différents projets.

Sa mission consiste enfin à rassembler les différents acteurs de cette commémoration, pour faire ainsi de ce pan d'histoire un événement majeur qui s'inscrira dans la mémoire des habitant-e-s de ce canton, en leur permettant tout à la fois de rendre hommage à son passé, de fêter son présent et d'imaginer son avenir.

L'association GE200.CH est composée des organes et commissions suivantes (annexe N° 1):

- Comité
- Comité de pilotage
- Commission historique et scientifique
- Commission culturelle et événementielle
- Comité de parrainage
- Comité d'honneur
- Organe de révision

### *Les Festivités*

Les moments-clés de cette commémoration s'articuleront autour des quatre jalons historiques précités marquant les principales étapes de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

Les festivités officielles débiteront le 31 décembre 2013 et se termineront le 19 mai 2015, selon une programmation articulée autour de différents domaines d'activités. La fête principale se déroulera tout au long du week-end des 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014.

Un projet commun avec les cantons de Neuchâtel et du Valais à Berne durant les sessions parlementaires de septembre 2014 marquera la validation par la Diète fédérale du 12 septembre 1814 de l'entrée de nos trois cantons dans la Confédération suisse.

A noter que les célébrations se poursuivront au-delà du 19 mai 2015, en adoptant alors une forme différente. Cet ultime volet, qui se prolongera jusqu'au 16 mars 2016, sera l'occasion pour les communes réunies de revenir sur leur intégration au territoire genevois, concrétisée par la signature du Traité de Turin le 16 mars 1816.

Afin de compléter le programme événementiel, culturel et historique, GE200.CH a lancé un appel à projets public le 27 novembre 2012. Le but de cette démarche était de donner la possibilité à toutes et tous (citoyen-ne-s, acteurs culturels ou scientifiques, associations, entreprises privées, de Genève et de la région, etc.) de contribuer à la diversité du programme de ce bicentenaire par le biais de projets aussi divers que variés.

Cet appel à projets s'est axé autour des huit domaines d'activités suivants, chacun d'entre eux faisant l'objet d'un cahier des charges destiné à définir un cadre précis à ces projets:

- spectacle tout public durant le «week-end événement» des 30-31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014 (rappel du débarquement au Port Noir);
- manifestation pour la journée du 19 mai 2015 (rappel de l'entrée formelle de Genève dans la Confédération);
- projet iconographique;
- œuvre monumentale, art urbain;
- publication;
- projet artistique;
- événement sportif;
- projet pédagogique.

Témoignages concrets de l'engouement que suscite la commémoration à venir, ce ne sont pas moins de 121 projets (correspondant aux huit domaines d'activités) qui ont participé au processus de sélection. De ceux-ci sont issus 21 projets phares pour cette commémoration, sélectionnés le 18 avril 2013 par un jury composé de personnalités genevoises éminentes.

Présidé par M. Claude Hauser, ancien président du conseil d'administration de la Fédération des coopératives Migros, ce jury est composé des membres

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

du comité de GE200.CH, des présidents des deux commissions techniques de GE200.CH, rejointes par cinq personnalités genevoises provenant d'horizons divers (artistique, culturel, sportif, historique, médiatique et entrepreneurial).

Deux autres catégories de projets complètent celle des projets «phares». En effet, en complément des projets gérés et financés par GE200.CH, la possibilité de «labelliser» différents projets envisagés dans le cadre de cette commémoration a été prévue. Tous les projets labellisés seront intégrés dans la programmation générale et bénéficieront d'une communication globale centralisée.

Projets redirigés: manifestations ou événements existants et récurrents, nécessitant peu ou pas de financement de GE200.CH. Approuvés par le comité de pilotage, ils seront labellisés spécifiquement et auront une «couleur bicentenaire», comme par exemple la Fête de la musique qui organisera une scène avec des artistes provenant de toute la Suisse.

Projets indépendants: projets autofinancés et autogérés approuvés par le comité de pilotage, ils bénéficient du label GE200.CH et sont intégrés dans la communication générale.

Une partie de cette programmation a été communiquée publiquement le 28 mai dernier lors d'une conférence de presse organisée devant le Monument national, lieu hautement symbolique, en présence de Rémy Pagani, maire, Sami Kanaan, porteur du projet, Charles Beer, président du Conseil d'Etat, Pierre Maudet, porteur du projet, Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'Association des communes genevoises, et Stéphanie Auger, coordinatrice générale de GE200.CH (voir le dossier de presse, annexe N° 2). La résonance médiatique de cette communication a été importante, démontrant le vif intérêt prêté à cette étape historique qui concerne l'ensemble de la population de Genève et de sa région.

### **Coûts et financement du projet**

Le budget total de l'opération est estimé à 4,09 millions de francs et se détaille comme suit:

	Fr.
Manifestations, projets GE200.CH	3 494 000
Communication, promotion	305 000
Projets redirigés	50 000
GE200.CH, frais d'exploitation	112 500
Divers et imprévus	128 500

Le plan de financement suivant prévoit des parts similaires entre le public et le privé pour couvrir ce budget qui porte sur les 17 mois de la commémoration.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

	Fr.
Canton de Genève	990 000
Canton de Genève, prestations non-monétaires	100 000
Ville de Genève	400 000
Ville de Genève, prestations non-monétaires	300 000
Association des communes genevoises	300 000
Partenaires privés	2 000 000

Le Conseil administratif a validé la clé de répartition suivante pour la participation financière de la Ville de Genève au projet:

- budget ordinaire du Service des relations extérieures à hauteur de 50 000 francs sur 2013;
- budgets ordinaires de divers services (Service administratif et technique, Service de la promotion culturelle, Logistique et manifestations, Voirie, Service de la sécurité et de l'espace publics, ...) à hauteur de 300 000 francs sur les exercices 2014 et 2015 pour des prestations en nature;
- crédit budgétaire extraordinaire de 350 000 francs demandé au Conseil municipal sur 2013.

Le Canton a, pour sa part, déposé un projet de loi qui est actuellement à l'étude au Grand Conseil et dont le vote devrait avoir lieu cet automne. L'Association des communes genevoises a, quant à elle, validé en assemblée générale le 19 juin 2013 l'octroi d'une subvention unique à hauteur de 300 000 francs à l'Association GE200.CH.

## Conclusion

Soucieux de donner le relief nécessaire à cet anniversaire qui marque les rapports entre Genève et la Confédération et qui met en lumière l'histoire de notre région, le Conseil administratif, associé aux autorités du Canton et des communes genevoises, souhaite soutenir l'association GE200.CH pour permettre le développement et la réalisation d'un programme de qualité tout au long des 17 mois de festivités.

La coordination et la communication centralisée des projets par GE200.CH permettra de rassembler les forces vives de la région et de développer une programmation variée et accessible permettant de fédérer la population genevoise autour d'événements historiques, culturels et festifs, tout en encourageant le débat autour des enjeux de la Genève actuelle et future.

Le projet étant porté, pour la Ville de Genève, par le département de la culture et du sport, il s'assure que le programme de la commémoration mêle acteurs patriotiques et historiques traditionnels aux acteurs culturels afin de créer des

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

événements marquants et variés fidèles aux traditions mais également résolument contemporains.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 350 000 francs pour 2013 destiné à l'octroi d'une subvention à l'Association GE200.CH chargée de la coordination et de l'organisation de la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2013.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2013 sur la cellule A80010 («Conseil administratif»), natures comptables 365000, politique publique 35 «Autres loisirs», sous un OTP à créer «Bicentenaire GE200.CH».

*Annexes:* voir proposition PR-1038 sur le site internet.

*Préconsultation*

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe proposent d'ouvrir la discussion en débat accéléré, puis de renvoyer cette proposition en commission des finances ou de la voter sur le siège. Nous sommes donc en débat accéléré. Selon l'article 85 du règlement, c'est sept minutes, un intervenant par groupe, une seule fois. Je donne la parole aux auteurs de cette proposition. Monsieur Sami Kanaan, vous avez la parole.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. C'est effectivement le Conseil administratif qui fait cette proposition. Je précise

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

d'emblée que nous sommes tout à fait favorables à un renvoi en commission des finances; cela paraît logique pour un crédit extraordinaire assez conséquent. Le Conseil administratif sera évidemment aussi reconnaissant si le traitement en commission des finances pouvait se faire relativement rapidement. Nous avons d'ailleurs déjà pris des contacts avec son président, qui s'est montré très coopératif pour trouver un créneau pour une audition, au cas où le renvoi en commission était décidé. Nous vous serions également reconnaissants si le vote des résultats de commission pouvait avoir lieu à la session plénière de novembre.

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, je ne serai pas trop long parce que la proposition me paraît assez explicite. J'aimerais toutefois revenir sur ce que disait M. Holenweg hier. Ça ne l'intéresse pas trop pour l'instant...

**Le président.** Monsieur Kanaan, un instant! Pour ceux qui veulent discuter, il y a la salle des pas perdus. Vous pouvez y aller, il n'y a aucune interdiction, mais vous laissez le magistrat développer ses arguments.

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Merci beaucoup, Monsieur le président. Il s'est passé plusieurs événements importants en 1813, 1814, 1815: la fin de l'occupation française, la disparition de la commune Ville de Genève. C'est un fait, Pascal Holenweg avait raison de le rappeler, et Genève l'a d'ailleurs amèrement regretté, puisqu'elle a réintroduit la commune Ville de Genève en 1842. Dans ce contexte, je vous recommande vivement de lire le livre de deux anciens membres de ce Conseil, qui ont fait tous deux de beaux parcours, Bernard Lescaze et David Hiler. En 1992, ils ont écrit un magnifique livre à l'occasion des 150 ans de la commune Ville de Genève, qui retrace les événements historiques de cette époque, en 1814 et 1841.

Au-delà de la question de la commune Ville de Genève, qui est évidemment très importante, ce livre est très intéressant parce qu'il retrace l'ambiance à l'époque de l'adhésion de Genève à la Confédération. Je pourrais vous sortir des citations des débats parlementaires de l'époque, Mesdames et Messieurs, on croirait entendre les débats qui se tiennent aujourd'hui à Genève... Genève se pose les mêmes questions depuis en tout cas deux cents ans – je ne suis pas allé plus loin – sur le refus de l'agrandissement tout en étant contente d'accueillir des forces nouvelles, sur le problème des fortifications ou celui des élites contre le peuple. Visiblement, Genève a des constantes dans ses débats.

Le mérite d'une commémoration comme celle du bicentenaire est d'offrir un cadre pour renouveler ces débats dans une perspective plus large et prendre du recul. La commune Ville de Genève a heureusement été rétablie – ce n'est pas l'objet de notre débat – mais il est vrai qu'à l'époque Genève a fait le choix, un

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

peu pragmatique – comme les autres cantons suisses – de rejoindre la Confédération. Il y avait déjà des liens avec des cantons bien avant, mais, jusqu'à ce moment-là, Genève avait hésité sur son destin: rejoindre la France? Devenir une cité indépendante? Ou rejoindre la Confédération helvétique? Cela n'a pas été sans mal, mais, depuis, nous avons des liens forts et, même si parfois nous sommes vus comme un canton un peu exotique, nous sommes quand même profondément helvétiques.

J'aimerais vous citer un autre texte qui date, pour sa part, du cent cinquantième de l'adhésion de Genève à la Confédération et des festivités de 1964. Il faut bien se rendre compte que, en 1964, c'était les trente glorieuses. Tout allait bien, c'était la croissance, il n'y avait aucun doute sur rien, ou quasiment. On ne parlait pas d'écologie, le féminisme était encore dans les limbes, on était dans les certitudes... Malgré tout, comme en 1814, et comme probablement en 2014, il y avait les mêmes débats sur l'immigration excessive, sur le fait que Genève grandissait trop vite, ne maîtrisait pas son développement, sur la définition de l'identité de Genève. Il y avait déjà ces débats même dans ces périodes fastes.

C'est pourquoi le mérite de ces commémorations n'est pas juste de faire la fête, même si c'est important de faire la fête, c'est aussi d'offrir un cadre à toutes les opinions. Au moment où Genève se pose effectivement plein de questions sur son développement, où on ne parle plus de fortifications physiques mais de murs mentaux et institutionnels divers et multiples, je pense que le bicentenaire – et j'aimerais insister là-dessus – n'est pas juste la commémoration au sens festif et historique du terme. L'état d'esprit de l'association publique GE200.CH, constituée par le Canton de Genève, la Ville de Genève et les communes, l'appel à projets et les projets que nous avons nous-mêmes initiés en tant que collectivité publique s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.

Les autorités fédérales et celles des autres cantons suisses seront à Genève le 1<sup>er</sup> juin 2014. Il est important de les recevoir dignement. Genève a redécouvert l'importance des liens avec la Suisse, par exemple pour défendre la Genève internationale et pour contribuer aux frais d'investissements dans la Genève internationale. On a redécouvert l'importance de la Confédération pour la politique des transports, et ainsi de suite. Je pense donc qu'il est bon aussi de marquer notre attachement à la Suisse, quitte, ensuite, à l'interpréter de différentes manières. Le débat sera ouvert, plusieurs volets de cette manifestation seront dédiés au débat historique transposé aux enjeux contemporains. On ne fête donc pas juste la date de l'adhésion, on fête aussi le chemin parcouru depuis.

Le Canton de Genève fournit l'effort financier principal. La Ville de Genève fournira toute une série de prestations logistiques, car c'est l'une de nos spécialités, mais elle contribuera aussi au financement de l'opération avec ce crédit de 350 000 francs que nous vous demandons. La commission des finances du Grand



Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

Conseil a déjà préavisé positivement la contribution du Canton de Genève pour près de 1 million de francs. On est d'ailleurs dans les mêmes proportions que lors des commémorations de 1964.

Pour terminer, à titre personnel, j'ai un peu de peine – évidemment, vu ma couleur politique – avec cette date de la Restauration de 1813-1814 – et ce serait aussi le cas des radicaux s'ils existaient encore – puisque c'est la fin de l'occupation française et la restauration de l'Ancien Régime extrêmement aristocratique et élitiste de l'époque. Mais c'est aussi un joli pied de nez à l'histoire que de dire que la Ville de Genève est de nouveau présente aujourd'hui, et qu'elle peut collaborer activement à ce débat et à cette commémoration, et ne pas les laisser à d'autres.

C'est pour cela que je vous encourage à entrer en matière. Je ne veux pas m'étendre maintenant, je vous fournirai évidemment plus de précisions sur le détail de ce qui se passera durant cette période qui commence le 31 décembre de cette année et qui se terminera le 19 mai 2015. Cette date marquera les 200 ans de la ratification de l'adhésion de Genève à la Confédération helvétique. Cette adhésion s'est d'ailleurs prolongée, par étapes, jusqu'en 1816, avec l'adhésion à la Confédération des Communes réunies. Je vous remercie de voter cette entrée en matière et d'envoyer cet objet en commission des finances. Je serai à votre disposition à ce moment-là pour toutes les questions que vous pourriez avoir et pour tous les débats passionnants que vous pourrez mener à ce sujet.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1038 est acceptée à l'unanimité (56 oui).

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). C'est avec une émotion toute particulière que j'interviendrai au nom de mon groupe en faveur de cette subvention pour célébrer le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse, puisque, étant d'origine valaisanne, j'interviens aussi en ma qualité d'expatriée... (*Exclamations.*) Et c'est avec un certain panache que je peux dire, comme citoyenne, que nous sommes tous les immigrés de quelque part. Moi-même je suis partie d'un canton pour venir dans un autre, qui plus est à tradition protestante. Quel que soit le parcours de vie que l'on a, on se retrouve tous dans un endroit. C'est donc là une occasion que nous propose le Conseil administratif de célébrer simplement le vivre ensemble, d'où que l'on vienne, quelles que soient nos origines, quel que soit notre sexe. Ce qui est important, au fond, c'est d'être là ensemble, de se dire que le défi n'est pas seulement de célébrer l'entrée de Genève dans la Confédération, mais aussi de savoir renouveler cette entrée sur l'ouverture vers d'autres populations, et de se rappeler que Genève a une vocation internationale. J'espère bien que ces festivités sauront marquer l'intégration de tous et toutes dans notre canton. Nous souhaitons renvoyer cet objet à la commission des finances.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

**M. Denis Menoud** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois ne peut que souscrire à cette généreuse idée du rappel des liens confédéraux. Alors que l'on dissout aujourd'hui les nations dans l'Europe, il est toujours positif de rappeler ce qui nous unit dans ce petit pays qui résiste contre ces grandes puissances qui nous entourent. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, il y a toutefois deux ou trois remarques qui s'imposent à la lecture de cette proposition. Je ne veux pas être trop polémiste, mais, enfin, on nous parle de la Restauration de la République du 31 décembre 1813... Mais rappelez-vous que c'est la date à laquelle les Français ont été chassés par les Autrichiens pour remettre en place cette classe haïe qu'étaient les Patriciens, que la Révolution fazyste allait balayer quelques années plus tard! Il n'est donc pas question pour nous de commémorer ce 31 décembre, qui est finalement la fête honteuse de Genève.

D'autre part, Monsieur le président, on le voit dans le programme, nous avons un comité. C'est toute la bien-pensance de Genève... (*Remarques.*) Alors c'est très bien, la bien-pensance, et indépendamment du côté bobo de cette affaire, nous voyons à la page 4, dans les projets qui ont été proposés, qu'il est fait mention d'une publication. Mais on ne sait pas ce que c'est. On nous parle aussi d'un projet iconographique, alors, y aura-t-il quelques photos, si la photo existait? Je ne crois pas, d'ailleurs... On nous parle d'un projet artistique, d'un événement sportif et d'un projet pédagogique. Monsieur le président, vous transmettez au Conseil administratif que je trouve personnellement très important, pour renforcer l'idée et la puissance des liens confédéraux – à l'heure où l'on supprime l'instruction civique, où l'on parle de la modification de la société, où on nous explique que papa porte une robe – que ce crédit serve au moins à ce que les jeunes générations sachent, dans les écoles, pourquoi ils sont dans la Confédération, pourquoi cette Confédération helvétique est tellement enviée dans le monde et elle a réussi à éviter deux guerres mondiales. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, je m'exprimerai comme président de la commission des finances. Vous savez que nous avons un ordre du jour très chargé, puisque nous sommes en train de nous attaquer au budget 2014. Je dois vous dire que je voyais mal, lorsque j'ai lu cette proposition, comment notre Conseil pourrait refuser ces 350 000 francs pour marquer l'adhésion de Genève à la Confédération, puisque – je vous le rappelle – nous avons accepté 4 millions de francs pour célébrer le tricentenaire de Rousseau. Pour moi, c'était une question d'évidence, et j'ai même pensé que le magistrat oserait demander un vote sur le siège. Alors, ce n'est pas le cas, il souhaite renvoyer cet objet en commission. Finalement, cela nous permettra d'avoir un tout grand débat, dont on a senti les prémisses tout à l'heure avec l'argumentation de

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

M. Menoud. Moi, je trouve que nous avons là un bon projet que nous pourrions très bien voter ce soir sur le siège. C'est ce que je vous propose de faire pour gagner du temps et pour nous épargner des gesticulations qui ne serviront finalement qu'à quelques-uns dans ce cénacle... (*Applaudissements.*)

**M. Gary Bennaïm** (LR). Je trouve fantastique que l'on puisse avoir un représentant par groupe pendant sept minutes pour se poser la question de savoir si Genève a bien 200 ans... Eh bien, oui, Genève a 200 ans, puisqu'une date a été arrêtée entre 1813 et 1815. 200 ans de plus, c'est fantastique, c'est maintenant. Je dois dire que la campagne électorale qui bat son plein nous en aura fait entendre vraiment de très belles ce soir... Je n'aurais pas imaginé un instant que l'on puisse arriver, dans le cadre de ce projet de crédit, jusqu'au «vivre ensemble» et à l'intégration de l'immigration. Mais ce n'est pas grave.

Je comprends aussi que le Mouvement citoyens genevois ne soit pas particulièrement enchanté. Il aurait été plutôt content de voir les Français partir en 1813... Cela lui permet aujourd'hui de râler et de dire qu'ils arrivent tous les jours par les différentes frontières... (*Rires.*) Ce n'est pas grave, je comprends, et je comprends aussi qu'ils n'aient pas envie de souligner ou de célébrer le 31 décembre. Je pense que nous allons bientôt recevoir un papier de leur part pour débaptiser la rue du même nom, voire pour interdire la cérémonie de la Restauration qui se tient depuis un peu plus d'une centaine d'années, sauf erreur...

En tout état de cause, le président de la commission des finances nous a dit qu'il avait un ordre du jour très serré, qu'il avait très peu de temps et que, par facilité, il proposait que nous votions cet objet sur le siège. C'est une proposition que j'allais vous faire – il m'a coupé l'herbe sous le pied – non pas en raison d'un manque de temps, mais par enthousiasme et, finalement, par bon sens, parce que Genève a 200 ans et qu'on ne va pas rester assis à regarder passer les années 2013 à 2015 sans rien faire, même si on n'est pas à cette *Genferei* près... On sait bien qu'on va organiser quelque chose, il y a suffisamment de gens qui planchent là-dessus. Alors ne nous posons pas la question. J'appuie cette proposition, votons sur le siège!

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Nous voterons bien évidemment cette proposition sur le siège et nous tenons à ce bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Je suis moi-même Genevois d'origine confédérée. Tant les étrangers que les Suisses habitant Genève sont assez contents d'habiter en Suisse, d'avoir évité les précédentes guerres et de vivre à un niveau de vie qui est, pour l'instant, meilleur que celui de nos voisins. C'est donc avec plaisir que nous voterons cette proposition sur le siège et que nous fêterons notre Confédération.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

**M. Pierre Vanek** (EàG). Bien entendu qu'il ne faut pas voter ceci sur le siège! Bien entendu qu'il faut un débat si l'on veut parler d'histoire, si l'on veut commémorer, si l'on veut réunir nos concitoyens autour de ces événements historiques! Il faut avoir un débat sérieux et ne pas voter cet objet sur le siège. J'ai entendu M. Bennaïm tout à l'heure se lever et dire des choses qui manifestent un degré d'inculture... (*Exclamations.*) Il s'est exprimé en disant que Genève avait 200 ans. Non, mais, Mesdames et Messieurs, nous sommes à deux pas de la cathédrale Saint-Pierre, allez la visiter! Vous croyez qu'elle a 200 ans? Descendez sous la cathédrale voir les ruines de la cité d'il y a 2000 ans! Comment peut-on dire que Genève a 200 ans? Non, c'est absurde! C'est une méconnaissance réelle de l'histoire de notre ville, de l'histoire de notre canton.

Gary Bennaïm est intervenu en disant qu'il y en a qui voudront interdire les célébrations du 31 décembre. En matière d'histoire, on n'interdit ou on n'autorise rien, mais, quand même, oui, il faudrait débaptiser la rue du 31-Décembre, bien sûr!

*M. Pascal Holenweg* (S). Ça ne va pas, j'y habite! (*Rires.*)

*M. Pierre Vanek*. Quels que soient les habitants respectables qui sont logés dans cette rue! Il faudrait au moins en débattre, car, quand même, le 31 décembre, c'est la restauration d'un ordre antidémocratique, c'est la restauration d'un ordre aristocratique, c'est la restauration de quelque chose dont nous sommes le vivant symbole de l'opposition dans cette salle! C'est la prise du pouvoir par un petit comité, avec ce Joseph Des Arts qui est allé lécher le postérieur d'un général autrichien à quelques dizaines de kilomètres dans cette direction-là pour se voir autoriser de faire son petit business dans nos murs! Il faut connaître ces choses-là! Il faut en débattre! Il ne faut pas simplement voter des centaines de milliers de francs à l'aveugle pour des commémorations qui seraient marquées du sceau de l'inculture et de l'aspect antidémocratique dont on a entendu tout à l'heure un échantillon de la part – mais cela ne nous étonne guère – d'un représentant du Parti libéral-radical.

Oui, il y a un problème avec les célébrations historiques! Oui, il faut avoir des débats à ce propos! Il faut savoir ce qu'est le 31 décembre. Il faut savoir quel est le régime qui a été restauré. Il faut savoir comment ce régime a été renversé par une révolution populaire en 1841 et en 1846, révolution qui a mis en scène la Constitution que nous avons dans ce Canton jusqu'au 12 octobre de l'an dernier et qu'un certain nombre d'entre vous ont voulu remplacer par le texte bricolé et discutable, rétrograde et trompeur que tous les partis gouvernementaux et la grande majorité des partis dans cette salle ont réussi à enfile à la population, qui l'a voté mais avec une majorité de quatre points... (*Remarques de MM. Holenweg et Velasco.*)

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

Cher Monsieur Velasco, cher constituant, c'est une majorité, en effet, mais ce n'est pas une majorité très glorieuse pour le vote d'un texte constitutionnel! C'est en tout cas une majorité bien moins glorieuse que celle de la révolution de 1846, bien moins glorieuse que celle de l'insurrection du faubourg populaire de Saint-Gervais pour imposer des institutions démocratiques dont nous sommes ici les représentants! C'est une majorité bien moins glorieuse que celle du Conseil général... (*Protestations.*) C'est une majorité bien moins glorieuse que celle du Conseil général qui s'est tenu au Molard, avec James Fazy en tête, et qui est allé éjecter le Conseil d'Etat qui siégeait à la tour Baudet, là, à côté, à la force d'un élan populaire! (*Protestations.*) Il y a en effet un débat à avoir sur ces questions...

**Le président.** Monsieur Vanek, vous avez une magnifique voix. Il ne faut pas hurler comme cela. Parlez normalement, cela ira très bien... (*Rires et applaudissements.*) Et cela ne mettra pas d'huile sur le feu. Vos sept minutes sont bientôt terminées.

*M. Pierre Vanek.* Je ne hurlais pas, Monsieur le président, je m'exprimais, disons, de manière naturelle et enthousiaste, avec une voix qui permettrait de faire des économies d'énergie conformes à mon engagement antinucléaire et de se passer de ces micros et de tout cet attirail... Mais c'est un autre sujet.

**Le président.** Je préserve vos cordes vocales...

*M. Pierre Vanek.* Je reviens à mon propos. Je crois par cet élan avoir montré que j'ai un certain attachement, en effet, à l'histoire genevoise, que j'ai un certain attachement au débat autour de cette histoire genevoise, à la commémoration de cette histoire, et qu'en conséquence je n'aimerais pas que l'on traite cette affaire par dessous la jambe, par un débat accéléré et un renvoi immédiat. Je pense que la série d'événements qu'il s'agit de commémorer, la période historique qui commence le 31 décembre, demande un débat un peu sérieux en commission sur la manière dont cet argent sera dépensé, puisque, dans le fond, on nous demande d'accepter de dépenser des centaines de milliers de francs. Moi j'aimerais bien savoir – et je crois que c'est une règle générale que chacun, en temps ordinaire, partage dans cette salle – à quoi servira et comment sera dépensé l'argent que nous engageons. Cela nous donnera l'occasion d'avoir un débat sérieux sur cette question en revenant de commission, plus sérieux que celui que nous pouvons avoir ce soir dans cette salle.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Je vais essayer de faire plus bref que mon prédécesseur. Donner des cours d'histoire dans un parlement, c'est sympa, mais on risque de ne pas réussir à aborder d'autres sujets tout aussi importants comme le logement, les crèches, voire les espaces publics. Les Verts se réjouissent effectivement que la Ville de Genève soit associée à ces célébrations. Nous partageons tout à fait cette position d'avoir un vote sur le siège et nous nous réjouissons que ces manifestations se déroulent.

**Le président.** Merci, Monsieur Wisard. M<sup>me</sup> Danièle Magnin n'est pas là, elle n'a donc pas la parole. Monsieur Gary Bennaim, vous ne pouvez normalement plus prendre la parole... Vous avez été mis en cause? (*Exclamations.*) Dix secondes! Vous êtes capable de faire cela en dix secondes, Monsieur Bennaim.

**M. Gary Bennaim** (LR). Dix secondes – merci, Monsieur le président – pour souligner que M. Vanek prend sa grosse voix quand il veut se faire entendre et qu'il n'a pas beaucoup d'arguments. Il dit qu'il s'intéresse à l'histoire... (*Exclamations.*) Il le fait, comme à son habitude, et il fait de même en commission. Il dit qu'il s'intéresse à l'histoire, réellement, je pense qu'il s'intéresse à une certaine histoire de Genève. Ce n'est pas grave. Certains diraient que c'est avec des personnages comme ça qu'on a eu de graves...

**Le président.** Sur la mise en cause, Monsieur Bennaim.

*M. Gary Bennaim.* Mais certainement, je vais faire comme lui...

**Le président.** Non, ne faites pas comme lui! (*Rires.*)

*M. Gary Bennaim.* Je vais étaler ma culture pendant quelques minutes et lui rappeler, finalement, que certains événements dans le Canton de Genève font partie de l'histoire avec un grand H et qu'on ne peut pas simplement s'intéresser aux situations qui lui font plaisir ou à celles où on se fait tirer dessus à Plainpalais... (*Exclamations.*)

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Pascal Holenweg, qui demande le renvoi de cette proposition à la commission des

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

arts et de la culture. Vous prenez la parole ou vous ne la prenez pas, Monsieur le conseiller municipal?

**M. Pascal Holenweg (S).** Oui, je prends la parole et je la rends rapidement, Monsieur le président. Je propose le renvoi de cet objet à la commission des arts et de la culture, d'une part parce que la discussion que nous venons d'avoir, quelle qu'elle soit, prouve que le débat est moins un débat d'ordre financier qu'un débat d'ordre politique et donc d'ordre culturel, d'autre part parce qu'on commémore trois événements complètement différents. On ne commémore pas seulement l'entrée de Genève dans la Confédération, on commémore aussi le départ des troupes françaises, l'arrivée des troupes autrichiennes, l'arrivée des troupes suisses, la restauration de l'Ancien Régime et l'adhésion de Genève à la Confédération.

Ce débat est un débat historique et donc plutôt un débat d'ordre culturel que financier. Il m'intéresse beaucoup plus d'avoir ce débat dans le cadre d'une commission de la culture que dans celui d'une commission des finances, d'autant que la question de savoir si la Ville de Genève doit commémorer sa propre disparition en 1814 est une question d'ordre politique et culturelle beaucoup plus qu'une question d'ordre financier. Je vous propose donc le renvoi à la commission des arts et de la culture et pas à la commission des finances, et cela, à plus forte raison que, comme le disait M. Haas tout à l'heure, la commission des arts et de la culture a du temps.

**Le président.** Je fais d'abord voter la discussion immédiate et le vote sur le siège, qui ont été demandés.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 43 oui contre 23 non.

### *Premier débat*

**M. Pascal Holenweg (S).** Chers et chères collègues, vous vouliez la discussion immédiate, vous aurez une discussion immédiate! Il ne faut pas regretter la discussion que vous avez voulue... Je le disais tout à l'heure, on célèbre toute une série d'événements assez différents les uns des autres, et le programme contenu dans la proposition du Conseil administratif en atteste. Il aurait pu être encore beaucoup plus long parce que la succession des événements qui mènent de 1813 – le départ des troupes françaises – à 1815 – l'entrée officielle de Genève dans la Confédération et l'adoption de la nouvelle Constitution fédérale – est telle que

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

l'on explore en fait une série assez considérable d'événements politiques dont les significations sont considérables elles-aussi, mais assez contradictoires.

On va célébrer trois occupations militaires successives: la fin d'une première occupation militaire française, puis une occupation militaire autrichienne. Je fais observer au passage que cette occupation militaire dite autrichienne était en fait une occupation militaire tchèque, puisque le commandant des armées autrichiennes était tchèque et que la plupart des troupes autrichiennes étaient tchèques ou hongroises. Enfin, on célèbre l'arrivée des troupes suisses au Port-Noir, ce qui fait une troisième occupation militaire, au sens étymologique du terme. On célèbre aussi trois régimes politiques successifs: le régime politique bonapartiste, qui était celui qui régnait à Genève jusqu'en 1813, le régime politique de la Restauration, qui a été instauré entre 1813 et 1815, et le régime politique suisse, à partir de 1815. Ce sont des débats politiques et des débats historiques d'une richesse et d'un contenu tels que je réitère ma demande d'envoyer la proposition du Conseil administratif à l'étude à la commission des arts et de la culture plutôt qu'à la commission des finances.

Je ne vais pas être très long, je vais simplement vous donner deux citations pour situer la nature du débat qui m'intéresse le plus. Ce n'est pas le départ des troupes françaises, ce n'est pas l'arrivée des troupes autrichiennes, ce n'est même pas l'arrivée des troupes suisses; c'est la restauration de l'Ancien-Régime, M. Vanek en a dit tout à l'heure quelques mots. Il s'est agi, pour la vieille oligarchie genevoise revenue au pouvoir dans les fourgons des armées de la Sainte-Alliance, de rétablir un régime politique qui avait été aboli par la révolution genevoise. Pas par la révolution française, mais par une révolution genevoise qui avait commencé en 1782, qui a été écrasée par les armées étrangères françaises et savoyardes, et qui a repris en 1792.

Cette révolution genevoise a instauré un système démocratique à la place du système oligarchique et théocratique ancien, et c'est ce système démocratique, ou l'héritage de ce système démocratique, ou ce qu'il en restait après l'annexion française, qui a été aboli par la Restauration que l'on célèbre chaque année à coups de canons le 31 décembre. Ces coups de canons ne me réveillent pas, ils m'indiquent qu'il est le moment pour moi d'aller me coucher... Ça a été aussi le moment pour l'histoire genevoise d'aller se coucher, car les droits démocratiques qui restaient de la Révolution genevoise et du régime français, à commencer par l'existence d'une commune de Genève, ont été abolis au moment de la Restauration.

C'est pourquoi je trouve assez paradoxal que l'on propose à la commune qui a disparu lors de la Restauration de commémorer cette restauration et de payer 300 000 francs pour commémorer sa propre disparition. C'est un exercice de masochisme politique et de masochisme historique assez intéressant, une Genferi politique, historique et culturelle intéressante qui mérite qu'on en discute



Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

dans une commission des arts et de la culture plus que dans une commission des finances. Nous n'avons pas de commission qui étudie nos dérives psychologiques et nos masochismes politiques. Il n'y a que la commission des arts et de la culture qui puisse en tenir lieu. La démarche de commémorer pour 300 000 francs la disparition de la commune de Genève aux frais de la commune de Genève est suffisamment intéressante, ne serait-ce que du point de vue intellectuel, pour qu'on s'y attarde.

La première des deux citations que je voulais vous donner à ce propos se trouve dans la préface...

**Le président.** Monsieur Holenweg, excusez-moi, mais j'aimerais juste vous préciser une chose. Nous sommes en discussion immédiate, c'est-à-dire que nous allons voter sur le siège les articles 1, 2 et 3 de la délibération. Il n'y a plus de renvoi en commission, il n'y a plus rien de tout cela, c'est ce qui a été demandé par l'assemblée plénière.

*M. Pascal Holenweg.* D'accord, alors je retire ma demande... Je n'ai même pas besoin de la retirer, puisqu'elle est obsolète. Je regrette que nous ne puissions avoir en commission la discussion que nous allons peut-être avoir ce soir en séance plénière. Une plénière n'est pas forcément le lieu idéal pour avoir un débat historique. Alors, bon, nous allons avoir un débat historique; M. Vanek l'a entamé, je le continue, on peut le poursuivre et tourner autour de cette salle de feu l'extrême gauche à l'extrême droite. Nous aurons des points de vue historiques, politiques et intellectuels différents et intéressants.

Je conclurai par deux citations. La première est dans la préface que l'ancien président du Conseil municipal, Albert Chauffat, radical historique...

*Des voix.* Démocrate-chrétien!

*M. Pascal Holenweg.* Oui, démocrate-chrétien, mais tout aussi historique! L'avantage du Parti démocrate-chrétien sur les radicaux est qu'il a l'éternité pour lui... (*Rires.*) La première citation est dans la préface que l'ancien président démocrate-chrétien du Conseil municipal a écrite pour le livre rédigé par l'ancien conseiller municipal Vert, David Hiler, et par l'ancien conseiller municipal – alors lui radical historique dans tous les sens du terme – Bernard Lescaze, et édité par l'ancienne conseillère municipale libérale, M<sup>me</sup> Hurter.

La préface de M. Chauffat rappelle que depuis la Restauration – l'événement que l'on nous demande donc de commémorer, dont on nous demande

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

de payer la commémoration – la Ville de Genève subissait le joug oppressant de la tutelle de l'Etat, non pas de l'Etat français, mais de l'Etat genevois. Le gouvernement de la Restauration, dans un geste inconsidéré, avait supprimé la commune de Genève et l'avait intégrée arbitrairement dans l'administration de la République. Il faut observer au passage que cela fait deux cents ans qu'une partie de la droite continue de cultiver ce rêve. Il est aussi cultivé à gauche, je vous l'accorde...

L'article 5, titre X, de la Constitution de 1814 stipulait expressément: «Les maires des communes sont conservés, sauf pour la ville de Genève.» Les maires des communes et les communes elles-mêmes avaient été instaurés par le régime français, non pas par le régime de l'ancienne République, non pas par le régime de la République révolutionnaire, mais par le régime frontalier, c'est-à-dire le régime français, Genève étant une préfecture du département du Léman. La préface de M. Chauffat rappelle que ce que l'on va commémorer est donc l'abolition de la commune qui va payer pour cette commémoration!

La deuxième citation est de M. Hiler ou de M. Lescaze: «Les constituants de 1814 avaient singulièrement limité l'exercice du droit de vote des Genevois en l'assortissant d'un cens» – c'est-à-dire d'une limite d'impôts qu'il fallait franchir pour avoir le droit de vote, ce qui permettait d'en exclure les pauvres, les femmes en étant exclues, les étrangers en étant exclus, les faillis et les condamnés en étant exclus – «en l'assortissant d'un cens de 63 florins et 9 sols de contributions directes.» Je ne sais à combien de francs cela équivalait, mais cela ne doit pas équivaloir à un revenu minimum. Il fallait être propriétaire, possédant, aisé, pour pouvoir avoir le droit de vote...

**Le président.** Monsieur Holenweg, votre temps est écoulé... (*Exclamations et applaudissements.*)

*M. Pascal Holenweg.* Alors, je laisse M. Lescaze ou M. Hiler clore: «Jamais sous l'ancienne République le suffrage des citoyens et bourgeois n'avait été ainsi borné par la capacité financière.»

Ne serait-ce que pour cela, je m'autoriserai à voter contre la proposition du Conseil administratif, sachant qu'elle sera de toute façon acceptée!

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre des Verts demandant de confirmer que nous sommes bien en débat accéléré.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 53 oui contre 12 non (1 abstention).

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est extraordinaire! Ce soir, on a affaire à une tripotée d'historiens qui nous refont l'histoire juste pour voter 300 000 francs pour cette fête! Pour ma part, je me réjouis de pouvoir commémorer cette fête patriotique avec vous et nos concitoyens. Le Mouvement citoyens genevois, effectivement, a entièrement adhéré à ce projet et il acceptera avec grand plaisir de le voter sur le siège pour que nous puissions préparer cette fête qui est censée célébrer notre attachement à la Confédération helvétique.

Et puis, pour reprendre juste quelques mots de M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio qui parlait d'émigrés de toutes parts, eh bien, ce sera avec plaisir, justement, que nous fêterons avec les immigrés de toutes parts, ceux qui sont là, qui sont à Genève et qui vivent à Genève. Et évidemment aussi avec nos voisins qui voudront nous faire le plaisir de nous visiter! Nous allons donc montrer notre attachement à la Confédération et nous accepterons cette proposition.

**Le président.** Merci, Monsieur Spuhler. Maintenant la parole est à M. Pierre Vanek... (*Exclamations.*)

**M. Pierre Vanek** (EàG). Monsieur le président, le préopinant s'est exprimé sur le fait qu'une tripotée d'historiens serait intervenue. Je n'ai pas la prétention d'être un historien. J'ai la prétention d'être un citoyen genevois. J'ai la prétention d'être un citoyen de Genève qui aime son pays comme disait l'autre... Et quand je dis son pays, c'est Genève, où j'ai plongé quelques racines même si ma famille est venue d'ailleurs. Cela fait d'ailleurs partie de la qualité de Genevois que d'avoir une famille qui vient d'ailleurs. C'est pourquoi je pense que le mépris avec lequel est traité l'histoire genevoise à travers le refus, précisément, de suivre la proposition de Pascal Holenweg de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, de permettre un réel débat, un échange de points de vue, y compris contradictoires, sur ces questions historiques, est une manière de ne pas commémorer. C'est une manière de mépriser l'histoire de notre République, de galvauder une question importante.

Ce petit opuscule est pétri de discours sur les valeurs qui nous uniraient. (*Remarques.*) Mais, Mesdames et Messieurs, ces valeurs devraient être des valeurs de démocratie, d'égalité, de justice sociale, ce genre de choses qui sont niées par une part des célébrations envisagées autour du 31 décembre, date qui, encore une fois, marque la restauration d'un régime aristocratique, inégalitaire et antidémocratique. Joseph Des Arts, qui est l'artisan de cette Restauration et de cette Constitution, est un propagandiste contre les droits de l'homme. Quelque part dans l'exposé des motifs de cette proposition, il est question de la Genève internatio-

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

nale. Eh bien, Joseph Des Arts, qui est au cœur de cette affaire, a écrit une petite brochure, dont je ne me souviens plus du titre, sur l'inégalité fondamentale entre les hommes. C'est le propagandiste d'un régime antidémocratique, et c'est pourquoi il est déshonorant, du point de vue de nos institutions, de célébrer cette date.

On ne devrait pas, en effet, célébrer le 31 décembre comme on le célèbre. Ah, il n'y a plus de radicaux dans cette salle! Dommage parce qu'ils m'auraient suivi là-dessus. On aurait dû par exemple célébrer la Révolution radicale d'octobre 1846. Mais cette révolution-ci, on n'en parle pas. On n'en parle pas dans nos écoles, on n'en parle dans aucun manuel d'histoire. C'est pourtant le dernier acte révolutionnaire, démocratique, profond et populaire, du peuple de Genève. Mais on l'escamote. Et le parti de James Fazy lui-même s'est vendu à des affairistes libéraux et a disparu... (*Exclamations.*) Le seul rappel de la mémoire de ce passé glorieux du peuple de Genève est sur les bancs de la gauche! Maintenant, je reviens...

**Le président.** Monsieur Vanek, je vous rappelle que l'objet du débat est de savoir si l'on accorde 350 000 francs pour cette commémoration ou non!

*M. Pierre Vanek.* Tout à fait, Monsieur le président, je vous remercie de ce rappel. Je suis en train de dire que j'ai voté pour que ce débat puisse avoir lieu en commission de manière évidemment plus sereine, plus préparée, avec des rapports fournis. Car, là, on improvise, Monsieur le président, vous m'excuserez! Je n'avais pas prévu ce débat, vous m'excuserez de la maladresse de mon improvisation, mais on me l'impose.

Alors, Monsieur le président, je reviens précisément à ce document, en ce qui concerne le 31 décembre, car c'est là que le bât blesse sérieusement. Prenez la page 13 de ce petit opuscule, cette proposition PR-1038 qui vous a été distribuée, Mesdames et Messieurs. Lisez le troisième paragraphe concernant la Constitution de cette Genève restaurée: «La Constitution devait être élaborée rapidement et satisfaire les Suisses» – qui sont donc sous pression extérieure. «Le document ne fut pas l'œuvre d'une assemblée constituante, pas même d'un Conseil un peu étoffé: elle fut le fruit du travail hâtif d'une commission de sept membres» – sept membres autoproclamés dont la légitimité découlait des baïonnettes étrangères – «où Joseph Des Arts» – le sinistre individu que j'ai évoqué tout à l'heure – «eut l'influence la plus grande. Le Conseil général» – donc l'assemblée du peuple de Genève – «était supprimé et remplacé par un Conseil représentatif choisi selon un système censitaire.»

*Une voix.* Bravo!

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

*M. Pierre Vanek.* Oui, on sait que c'est ce que vous voudriez réintroduire! (*Rires.*) On sait que du côté du parti de l'argent, des banquiers, des régisseurs et du fric, d'une partie de la «Genève tout pour le fric», c'est à cela que vous aspirez! C'était donc un régime censitaire dans lequel les gens qui avaient le droit de se prononcer dans les conseils publics étaient ceux dont le portefeuille était suffisamment garni. C'était le rétablissement du règne de l'argent. C'est ce règne-ci que vous voulez célébrer avec vos 350 000 francs! La qualité d'électeur n'était accordée qu'au citoyen payant un certain niveau d'impôt, qui avait un certain revenu et une certaine fortune. Un Conseil d'Etat de 28 membres inamovibles s'arrogeait tout le pouvoir. C'est ce régime que vous envisagez de célébrer. (*Brouhaha.*) C'est pour refuser un seul centime à la célébration de ce régime-là, ou de son instauration dans nos murs, que je vous propose, Mesdames et Messieurs, que je propose aux démocrates et aux citoyens de Genève sur tous les bancs de cette assemblée, de refuser cette subvention, quitte, bien sûr, à ce que le Conseil administratif revienne avec des propositions qui traitent correctement l'ensemble de ces événements et qui tiennent compte des quelques observations que je me suis permis de vous faire. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Monsieur Vanek, je n'allais pas tarder à vous dire que vous étiez arrivé au bout de votre temps de parole... Je salue à la tribune notre ancienne collègue, Charlotte Meierhofer. Je donne maintenant la parole à M. Gary Bennaïm. (*Exclamations.*)

**M. Gary Bennaïm (LR).** Merci, Monsieur le président. La beauté du parlement de milice, finalement, est d'avoir des représentants du peuple qui ne sont pas des professionnels, qui ne sont pas des professionnels en termes de politique, qui ne sont pas obligatoirement des professionnels sur les sujets qu'ils abordent. Ce qui est fantastique, ici, ce soir, c'est que tout le monde est historien – en herbe ou pas – mais se proclame non historien tout en parvenant à tartiner sa culture pendant les sept minutes réglementaires... Alors je pense que ça fait du bien. Ça défoule et cela permet à ceux qui ne parlent jamais de raconter des trucs qu'ils savent. C'est parfois un peu dommage, car je crois que nous perdons beaucoup de temps.

Cela étant, ce qui est intéressant, c'est que finalement nous considérons cette proposition de crédit comme étant intéressante, puisque nous avons envie de la voter sur le siège et de nous dépêcher pour répondre à la demande du magistrat Kanaan. Je disais que nous ne devons pas parler d'histoire ici, parce que personne n'était un vrai historien. Certes, si Bernard Lescaze était encore dans ces murs, il pourrait peut-être nous en parler. Je souligne que le livre qu'il a coécrit avec David Hiler a bénéficié d'une publicité gratuite. Alors, j'espère qu'il est en vente chez

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

Slatkine à la rue des Chaudronniers – Ivan Slatkine, notre excellent chef de groupe libéral-radical au Grand Conseil – à qui cela fera une bonne publicité...

Personne ne veut faire de l'histoire, pourtant, on parle de Des Arts, de révolution fazyste. J'entends même M. Holenweg nous parler des Autrichiens et des Tchèques. Là, je ne comprends pas, vous transmettez, Monsieur le président. Il n'y avait pas d'Autriche, il n'y avait pas de Tchéquie! Il y avait l'empire austro-hongrois. Alors, ou on a envie de vraiment faire place à l'histoire ou on continue à inventer n'importe quoi! Mais cela n'est pas très grave.

Ce qui me fait réellement très mal au cœur, en revanche, c'est de voir d'abord que l'on se moque du passé et de l'histoire de Genève et de la Suisse. Et je pense non seulement qu'on s'en moque, mais que sur certains bancs on fait preuve d'aveuglement, quand on n'est pas carrément insultant. Ce n'est pas normal. Je passe sur la petite blague qui pourrait sous-entendre que les radicaux auraient suivi les cocos – là, je suis mort de rire – mais je me demande sincèrement si le but n'est pas juste de parler. Et j'arrive à la conclusion que je n'ai pas une grosse voix, que je n'ai pas besoin de hurler...

Finalement, vous ne voulez pas soutenir le projet, Monsieur le conseiller municipal. Vous êtes de la même majorité de gauche que le magistrat Kanaan, alors, naturellement, il faut faire attention à ce qu'on dit parce que dans cinq ans Grégoire Carasso – vous transmettez, Monsieur le président – nous ressortira que l'on était d'accord, pas d'accord et que l'on pensait que... Non, non, il n'y a pas de problème. Comme patriotes, nous sommes d'accord de voter ce crédit et nous avons envie de le faire maintenant. Mais après tout ce que j'ai entendu, je me demande même si les socialistes vont voter ce crédit! (*Remarques.*) Alors, bonne chance, Monsieur Kanaan! Je pense que vous avez bien réussi à motiver vos troupes! Mais j'oubliais qu'il y a un rejet de l'uniforme, de l'ordre, qu'il y a un rejet de toute une époque... Mais elle fait partie de notre passé, elle fait partie de notre histoire, cette époque! Vouloir la rejeter, vouloir considérer qu'elle n'a pas existé est insultant.

C'est pourquoi je vous propose que nous arrêtons là les débats d'historien, puisque, personne ici, que je sache, n'est historien. Qu'on revienne un peu au bon sens, qu'on arrête de hurler des insanités, même si elles sont très précises, car, je m'excuse de le dire, on s'en fout! Ce n'est pas pertinent dans la question qui nous est posée ce soir. Nous ne sommes pas en train de refaire l'histoire de Genève, nous ne sommes pas en train de refaire l'histoire de la Suisse. Nous pouvons chacun en penser ce que nous voulons, quoi que nous puissions en penser. Nous ne sommes pas en train de prendre position sur les décisions qui ont été prises en 1812, 1813, 1815 et 1846. Nous nous demandons s'il est légitime de commémorer, de célébrer, de se souvenir d'un moment marquant et d'un tournant dans l'histoire de notre canton.

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

Je terminerai sur une question. Je me demande, puisque j'entends des gens qui sont contre, si je dois en déduire qu'ils préféreraient vivre sous le joug des Français qui nous avaient alors envahis au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Car, finalement, ce n'est pas vraiment en phase avec ce que certains défendent ici...

**M. Michel Amaudruz** (UDC). Personnellement, j'ai eu grand plaisir à écouter ce débat parce que j'ai appris beaucoup de choses. De temps en temps, il n'est pas malsain de savoir écouter. Je dois dire que les propos de M. Holenweg et de M. Vanek m'ont réjoui, parce qu'ils n'étaient pas tristes, parce qu'ils défendaient une conviction, une croyance. Je trouve que c'est tout à fait respectable. C'est tout à fait respectable de défendre des idées qui sont parfaitement soutenables, au même titre, Messieurs, que je pourrais contester que le 1<sup>er</sup> mai soit une fête du travail et que Marx et Engels partagent votre opinion sur les conséquences à tirer de cet événement.

Votre discours a été fantastique, je vous en félicite, et vous n'avez jamais eu – contrairement à ce qu'a dit méchamment M. Bennaïm – la prétention d'être des historiens. Vous avez simplement sombré dans le petit travers consistant à interpréter l'histoire. Chacun, d'ailleurs, interprète l'histoire à sa façon. Du même événement on tire des conclusions diamétralement opposées. C'est pour cela, malgré tout le respect que je vous réitère sur les propos que vous avez tenus, que je m'éloigne de vous dans votre conclusion. Je crois que la Suisse ne s'arrête pas à la Versoix, je ne crois pas que notre futur ministre des finances soit M. Broulis parce qu'il aurait de l'argent. Je crois que Genève doit être défendue et qu'au nom de l'histoire nous devons commémorer un événement d'importance. Mais il n'y a pas de honte, Monsieur Vanek, Monsieur Holenweg, même si je ne suis pas d'accord sur l'interprétation ou la signification que l'on donne à des dates, à pouvoir crier du fond du cœur: «Je suis fier d'être Genevois!» (*Applaudissements.*)

**M. Grégoire Carasso** (S). Je prends très brièvement la parole pour vous donner la position du groupe socialiste... (*Remarques.*)

**Le président.** Monsieur Carasso, nous avons voté le débat accéléré...

*M. Grégoire Carasso.* Dans ce cas, je soulignerai que j'ai été mis en cause par M. Bennaïm, puisque c'est une pratique qu'il maîtrise... (*Exclamations.*) Je ne souhaite intervenir que pour donner la position du groupe socialiste. Il me semble que Pascal Holenweg s'est exprimé avant le vote sur le débat accéléré...

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

**Le président.** Monsieur Carasso, nous allons couper la poire en deux: je vous laisse une minute... (*Brouhaha.*)

*M. Grégoire Carasso.* Monsieur le président, la position du groupe socialiste est la suivante: débattre à l'occasion d'un bicentenaire sur ce qu'est Genève, sur ce que veut dire aujourd'hui être Genevois dans la Confédération et sur la façon dont on peut se projeter demain, rien que sous l'angle du plaisir, à l'image de ce qui a été initié ce soir, le regard historique est intéressant. Rien que pour cela les célébrations de ce bicentenaire sont intéressantes. Nous souhaitons ces festivités, tout comme nous avons su réinvestir les célébrations telles que le 1<sup>er</sup> Août, et c'est pourquoi le groupe socialiste acceptera ce crédit.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Brièvement, après cet avant-goût des débats qui nous attendent les dix-huit prochains mois... (*Rires.*) Vous serez peut-être surpris, mais je m'en réjouis à titre personnel, car je pense que Genève a besoin de débattre. De toute façon, Genève débat en permanence de beaucoup de questions fondamentales ces temps-ci notamment, mais de manière relativement larvée et superficielle. La commémoration de ce qui s'est passé nous donnera un éclairage peut-être plus profond, plus complet, mais pas forcément unanime, on l'a vu ce soir.

Cependant, je m'étonne que l'on puisse dire qu'il faudrait être historien pour participer à ce débat. Au contraire, vous êtes des élus du peuple. Une de vos missions est évidemment de voter des budgets, des crédits, ou pas, mais c'est aussi d'alimenter le débat sur le devenir de cette collectivité. Vous en avez un donné un exemple ce soir, c'est aussi important et cela fait partie du débat public. Et je dirai que n'importe quel citoyen ou citoyenne a la possibilité, presque le devoir, de participer durant cette période à ce débat avec son éclairage à lui ou à elle. Les prises de position des uns et des autres montrent qu'il y a de quoi débattre.

Il ne s'agit pas juste de se focaliser sur ce qui s'est passé en 1813. Nous ne commémorons pas les 200 ans de la Constitution de 1813 qui, effectivement, est largement discutable dans sa forme et dans son contenu. Cela fera partie de la discussion. Je dirai d'ailleurs à ceux et celles qui critiquent la Constitution de 1813 – et j'en fais partie – que je n'ai encore jamais participé à la cérémonie du 31 décembre à 8 heures du matin. Pas seulement parce que je ne suis pas très matinal, mais surtout parce que je ne suis pas très motivé. J'irai peut-être comme maire de la Ville pour des raisons institutionnelles, mais pour le moment je n'y suis encore jamais allé.

Toujours est-il que là n'est pas le but de la commémoration. Ce que nous commémorons est l'adhésion de Genève à la Confédération. C'est quand même le fait que nous ayons adhéré à la Confédération qui a contribué plus tard à la révolution



Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

fazyste. Rien que pour cette raison, je pense que même les forces qui sont plutôt de gauche peuvent saluer le fait que l'on commémore cette étape importante. En 2046, nous pourrons, je l'espère, commémorer la Constitution fazyste. Je ne serai plus là, la plupart d'entre vous non plus, mais je le souhaite et je trouverais cela légitime et normal.

J'aimerais juste encore faire une correction factuelle. M. Bennaïm, dans sa grande amitié pour M. Slatkine – et je le comprends très bien – lui attribue l'édition du livre de MM. Lescaze et Hiler. Je ne citerai pas le nom de l'éditeur – je ne veux pas lui faire de la publicité – mais ce n'est pas notre excellent ami Ivan Slatkine.

**Le président.** Le vote nominal est demandé... Il en sera fait ainsi.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération est acceptée par 55 oui contre 10 non (4 abstentions).**

*Ont voté oui (55):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (10):*

M. Olivier Baud (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG),

Proposition: célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S),  
M. Christian Zaugg (EàG).

*Se sont abstenus (4):*

M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen  
(S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-François Caruso (MCG),  
M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG),  
M. Laurent Leisi (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund  
(S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes  
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire  
extraordinaire de 350 000 francs pour 2013 destiné à l'octroi d'une subvention  
à l'Association GE200.CH chargée de la coordination et de l'organisation de la  
célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte  
par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le  
budget de fonctionnement 2013.

Motion: maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2013 sur la cellule A80010 («Conseil administratif»), natures comptables 365000, politique publique 35 «Autres loisirs», sous un OTP à créer «Bicentenaire GE200.CH».

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

## **6. Motion du 21 novembre 2012 de M<sup>me</sup> Vera Figurek et M. Pascal Holenweg: «Maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève» (M-1057)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

#### *Exposé des motifs*

Le Conseil municipal a dans un passé récent confirmé, à la fois par le vote d'une motion et par le vote des budgets l'assurant, la gratuité de l'accès aux musées de la Ville. Cette gratuité est cependant limitée à l'exposition des collections permanentes, les expositions temporaires étant généralement payantes. Cependant, le Museum d'histoire naturelle offre également, du moins jusqu'à présent, l'accès gratuit du public à ses expositions temporaires. Il en est de même de la Bibliothèque de Genève, à la fois Bibliothèque, dépôt légal et espace muséal.

Cette gratuité, générale pour les collections permanentes, exceptionnelle pour les expositions temporaires, nous paraît devoir être maintenue, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'elle est le moyen d'élargir le public des musées (comme elle est, y étant pratiquée, celui des bibliothèques). Toute entrée payante, même fixée au plus bas, est en effet sélective par nature – et sélective pour des mauvaises raisons: des raisons matérielles. Contrairement à ce que certains semblent croire, ou se plaisent à faire croire, tout le monde, à Genève, n'a pas toujours dix francs en poche pour se payer une entrée dans un musée.

Ensuite, parce que les musées de la Ville étant financés par la Ville, c'est-à-dire par les impôts perçus auprès des contribuables de la Ville, ceux-ci s'acquittent déjà, indirectement, d'une contribution financière à leurs musées. Leur demander de payer en outre un prix d'entrée à une exposition, c'est donc

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3350. «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 1451.

Motion: maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève

leur demander de payer deux fois: une fois en tant que contribuables, une deuxième en tant que visiteurs.

Par ailleurs, maintenir une gratuité sélective, à laquelle n'auraient droit que les membres d'une association des amis de tel ou tel musée, n'aurait guère de sens, puisqu'il faudrait alors s'acquitter de la cotisation à cette association pour n'avoir pas à s'acquitter du prix d'entrée à une exposition temporaire.

Enfin, n'offrir la gratuité des expositions temporaires qu'aux bénéficiaires habituels des réductions de tarifs (jeunes, personnes âgées) ne répond pas au souci de permettre à tout-e un-e chacun-e, indépendamment de ses ressources, d'avoir accès à ces expositions (en outre, les catégories sociales les plus appauvries ne sont pas forcément celles qui bénéficient des réductions de tarif habituelles).

Quant à l'argument financier: la recherche de ressources supplémentaires par des expositions temporaires payantes a forcément pour effet pervers de réduire l'accès du public aux collections permanentes, qui sont la richesse des musées, puisque l'espace disponible pour l'exposition des collections permanentes est alors réduit par l'espace nécessaire aux expositions temporaires.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre, y compris financièrement, afin:

d'assurer la gratuité de l'accès public aux collections permanentes des musées municipaux;

d'assurer la gratuité de l'accès public aux expositions temporaires des musées municipaux qui l'offrent déjà actuellement, et à étudier la possibilité de l'étendre à tous les autres.

Il l'invite également à transmettre à la commission des arts et de la culture les informations dont il dispose sur la structure des publics des musées de la Ville de Genève et sur le bilan financier des expositions temporaires qu'ils proposent.

#### *Préconsultation*

**M. Pascal Holenweg (S).** Cette motion a été déposée par M<sup>me</sup> Figurek et moi-même – je n'ose pas dire votre serviteur, ce serait excessif – parce que nous avions entendu que la gratuité de l'accès aux collections permanentes des musées genevois était remise en cause pour des raisons budgétaires et également pour des raisons d'ordre muséal ou muséographique, un certain nombre de directeurs de musées étant critiques à l'égard de cette gratuité.

Nous avons déposé cette motion pour que le Conseil municipal réaffirme le principe de la gratuité et pour qu'il demande au Conseil administratif d'étudier

Motion: maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève

la possibilité de l'étendre à un certain nombre d'expositions temporaires en plus de celle dont bénéficient déjà les expositions permanentes. Le débat sur l'urgence portait sur la proposition de M. Haas de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture. En tant que motionnaire, je soutiens personnellement cette proposition, à moins que vous ne teniez, après le débat et le vote sur le siège de la proposition sur la commémoration du bicentenaire, à avoir un débat et un vote sur le siège sur la gratuité des musées et sur l'examen de l'état de cette gratuité dans la totalité des musées genevois. Cela nous mènerait vraisemblablement aux alentours de 23 h 45... Je vous propose donc de renvoyer sans débat cette motion à la commission des arts et de la culture, elle vous reviendra avec les résultats des travaux de cette commission qui, je le rappelais tout à l'heure, a du temps à consacrer à des travaux d'étude sérieux de ce genre.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1057 est acceptée par 36 oui contre 28 non.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je pense, effectivement, que nous pourrions éclaircir certains points en commission. Jusqu'à nouvel avis, c'est le Conseil administratif qui mène la politique dans le cadre des décisions du Conseil municipal et il n'a jamais été question de remettre en question la gratuité des expositions permanentes. Je vois que le motionnaire n'écoute pas ce que dit son magistrat... Ce n'est pas grave, il l'entendra en commission. Mais, effectivement, il n'a jamais été question de supprimer la gratuité des expositions permanentes. Les directeurs et directrices de musées peuvent ensuite faire des suggestions – c'est leur droit, c'est même leur devoir – mais cela ne veut pas dire que le politique suit. Cet objet me donnera l'occasion de préciser un certain nombre de choses sur la politique muséale en général. Je n'ai donc aucun souci à aller en commission pour en discuter et je me réjouis de traiter ce sujet avec vous.

**M. Simon Brandt (LR).** Avant que nous ne votions, j'aimerais juste attirer l'attention de ceux qui accepteront cet objet en commission sur ce que vient de dire M. Kanaan: il n'est pas prévu de rendre les musées payants. M. Holenweg semble s'être levé un matin en se demandant ce qu'il pourrait faire pour ennuyer le Conseil municipal aujourd'hui... (*Rires.*) Et il a trouvé l'idée de lancer un *buzz* sur le fait qu'on allait rendre les musées payants. Son propre magistrat vient de dire que ce n'était pas à l'ordre du jour, alors gagnons du temps, ne renvoyons pas cela en commission. Ce n'est pas à l'ordre du jour, il n'y a pas lieu d'en discuter. Nous avons des choses urgentes qui sont à l'ordre du jour, qui attendent d'être débattues et qui sont, à mon sens, un peu plus importantes que de débattre sur ce faux problème.

Motion: maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève

**Le président.** Monsieur Holenweg, vous avez la parole pour la seconde et dernière fois.

**M. Pascal Holenweg (S).** Alors une précision, Monsieur le président: je proposais précisément de renvoyer cet objet sans débat en commission. Cela dit, sur le contenu, cette motion n'a pas été déposée parce que nous nous sommes réveillés un matin en nous demandant ce que nous allions bien pouvoir déposer comme motion. D'ailleurs, je ne me réveille pas le matin, en général, je me couche... Elle a été déposée parce que des directeurs de musées ont exprimé leur avis de directeurs de musées dans le cadre de discussions que nous avons eues à la commission des arts et de la culture sur la politique muséale de la Ville de Genève, et ces avis étaient critiques à l'égard de la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées de la Ville. La motion demande éventuellement l'extension de cette gratuité d'accès aux expositions temporaires. Je propose donc à nouveau le renvoi sans débat de cette motion en commission des arts et de la culture pour que les uns et les autres puissent être écoutés et que nous puissions produire quelque chose qui ressemble à une proposition.

**Le président.** Monsieur Holenweg, c'est moi qui ferai voter soit le renvoi en commission soit le renvoi au Conseil administratif. Je tiens juste à rappeler à tout le monde que nous aurions pu éviter tout cela si nous avions été au bout de notre démarche de renvoi direct des motions en commission. Cela n'a pas été voulu, il en est ainsi... Je donne la parole à M<sup>me</sup> Studemann.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S).** J'ai encore vu quelques réactions dans les bancs d'en face, alors nous allons repréciser... M. Kanaan, le magistrat, vient de parler de la gratuité des expositions permanentes. Un des enjeux n'est pas la gratuité des expositions permanentes, c'est celle des expositions temporaires. Il faut sans doute encore apporter quelques précisions supplémentaires à mon préopinant, M. Simon Brandt, qui n'est pas présent à la commission des arts et de la culture. Cette motion a fait suite à une audition où il s'est avéré qu'il y avait une réflexion au sein de certains musées pour donner plus de place aux expositions temporaires. Sachant que les musées sont limités dans leur espace, cela signifie moins d'espace pour les expositions permanentes, d'où l'enjeu de la gratuité: il sera d'autant plus important de veiller à ce que les tarifs pratiqués soient accessibles que les expositions temporaires deviennent de plus en plus importantes, voire à ce que leur accès soit gratuit. Il n'y a donc pas de contradiction, mais une distinction entre ce qui relève des expositions temporaires et ce qui relève des expositions permanentes. Je vous invite à renvoyer cette motion en commission.

Motion: maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Effectivement, ce débat est presque dommage, puisque le renvoi direct de cet objet a été demandé. On aurait pu faire un débat intéressant en commission, mais, non, il faut le faire en plénière... Je souhaite juste faire deux remarques sur les deux invites. La première enfonce une porte ouverte, puisqu'on vient de dire que les musées sont déjà gratuits. Quant aux expositions temporaires mentionnées dans la deuxième invite, elles servent justement à amener un peu d'argent dans la caisse des musées, à les faire tourner, à favoriser les nouveautés, la créativité. Il ne s'agit pas d'offrir toujours tout à tout le monde, car, finalement, ce sont les collectivités publiques qui le feraient; ce sont donc vos impôts, les impôts de nos concitoyens.

Il faut préserver ce système, cette approche qui amène des nouveautés. Il y a des expositions temporaires payantes, spéciales, que certaines personnes ont envie d'aller voir et pour lesquelles elles sont d'accord de payer. Je suis désolé, mais ce système consistant à tout offrir ne fonctionne pas; cela aurait pour conséquence d'avoir des musées en décrépitude qui ne proposent plus d'événements.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Ce qui malheureusement arrive est précisément ce que je regrettais en début de séance quand j'ai pris la parole. Pourquoi ai-je proposé de renvoyer directement ces quatre motions en commission? C'était justement pour éviter un débat. C'était justement pour que la commission des arts et de la culture puisse faire des auditions et parler de ces objets. Nous ne sommes pas là pour en débattre maintenant! Je regrette un peu que M. Holenweg, d'autant qu'il est lui-même motionnaire, ait refusé ce renvoi en commission, alors que nous n'avons justement pas d'objet à traiter. C'est uniquement pour cela que je suis intervenu. Je ne suis pas intervenu pour débattre de cet objet maintenant en plénière. Mais c'est vrai que certains veulent passer à la télévision, alors je comprends pourquoi ils prennent la parole...

**M. Guy Dossan** (LR). M. Brandt l'a déjà dit, nous sommes contre cette motion et nous ne voulions pas de débat. Mais nous sommes aussi contre le renvoi direct de toutes les motions en commission, pour éviter de renvoyer n'importe quoi n'importe où, cela pour discuter en commission et se faire des jetons de présence de rapporteurs et autres. A notre avis, c'est là une motion qui ne sert à rien. M. Spuhler a parfaitement dit ce que pense le groupe libéral-radical, la première invite enfonce une porte ouverte, puisque les musées sont gratuits et que le magistrat vient de dire qu'on n'allait pas changer de système. Alors, enfoncer une porte ouverte, comme disait l'ancien magistrat, M. Maudet, ça fait moins mal...

Concernant la deuxième invite, eh bien, non, nous sommes contre le principe de raser gratis. Mesdames et Messieurs, il y a parfois des expositions tempo-

Motion: maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève

raires haut de gamme qui demandent à la Ville de souscrire des assurances supplémentaires pour assurer certaines pièces... Il n'y a donc pas de raison que nous ne puissions pas avoir un peu de retour sur investissement. Je pense que les prix pratiqués ne sont quand même pas prohibitifs. Allez voir les prix d'entrée dans d'autres musées du monde! Même pour nos expositions temporaires, il n'y a rien de prohibitif. Celui qui veut y aller peut y aller, et avec le nombre de gens qui font partie des exceptions pour bénéficier d'une entrée gratuite, cette motion ne sert à rien. C'est pour cela que nous ne sommes pas entrés en matière et que nous refuserons de la renvoyer en commission.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1057 à la commission des arts et de la culture est refusé par 42 non contre 24 oui.*

**Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1057 au Conseil administratif est accepté par 35 oui contre 32 non.**

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre, y compris financièrement, afin:

- d'assurer la gratuité de l'accès public aux collections permanentes des musées municipaux;
- d'assurer la gratuité de l'accès public aux expositions temporaires des musées municipaux qui l'offrent déjà actuellement, et à étudier la possibilité de l'étendre à tous les autres.

Il l'invite également à transmettre à la commission des arts et de la culture les informations dont il dispose sur la structure des publics des musées de la Ville de Genève et sur le bilan financier des expositions temporaires qu'ils proposent.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*



Motion: favoriser la prise de risque et l'innovation dans les arts

**7. Motion du 24 avril 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Stefan Kristensen, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Frédérique Perler-Isaaz, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Marie-Pierre Theubet et Grégoire Carasso: «Favoriser la prise de risque et l'innovation dans les arts» (M-1080)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

La vie culturelle d'une collectivité comme la Ville de Genève dépend de la vitalité de ses grandes institutions, mais aussi, et peut-être encore plus, de la possibilité pour les structures émergentes et les artistes locaux de s'inscrire dans la durée et de faire leurs preuves dans des conditions acceptables. Parmi ces structures émergentes, on compte principalement des initiatives dans le domaine des arts visuels, que ce soit des galeries indépendantes comme Ex-Machina (2010-2013) ou Attitudes (1994-2007), des espaces d'exposition comme Zabriskie Point ou encore des lieux de résidence d'artistes comme Utopiana. D'autres lieux verront le jour et alimenteront la vie culturelle locale dans le futur, et il appartient à la Ville, comme à d'autres acteurs publics et privés, d'accompagner et de soutenir ces structures présentes et futures.

De nombreuses institutions dynamiques et importantes sont issues d'initiatives prises dans les années 1985-1995 (Usine, Cave 12, Théâtre du Loup, Mamco, ADC, etc.); durant les vingt dernières années environ, ces initiatives ont pu être soutenues et sont devenues pérennes, notamment grâce à l'augmentation régulière des dotations budgétaires. Or les conditions actuelles sont bien trop difficiles et restrictives, et empêchent bien souvent les initiatives culturelles innovantes de s'inscrire dans la durée. Dans le contexte financier plutôt restreint que nous connaissons, il est donc nécessaire de concevoir des solutions originales pour que les initiatives actuelles aient une chance de s'établir dans des conditions acceptables. S'agissant spécifiquement des résidences d'artistes étrangers, il faut remarquer qu'il s'agit d'une activité en plein développement depuis environ trois ans et qui, par conséquent, demande à être mieux coordonnée. La Ville devrait spécifiquement soutenir la démarche des structures qui s'engagent dans ce domaine sur son territoire, dans la mesure où elle offre à ses artistes locaux des possibilités de résidences à l'étranger.

Considérant:

- que les initiatives et structures émergentes dans différents domaines culturels méritent d'être soutenues aussi au début de leur vie;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6187. «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 1451.

Motion: favoriser la prise de risque et l'innovation dans les arts

- que le tissu culturel local reste dynamique mais que les initiatives nouvelles ont de plus en plus de difficultés à s'inscrire dans la durée;
- que le caractère attrayant d'une collectivité dépend aussi de la vivacité de sa scène artistique;
- que la création et la production artistique à travers toutes les disciplines méritent d'être soutenues autant que la représentation et la conservation;
- que le métier d'artiste est caractérisé par une prise de risque à la fois dans l'activité elle-même et dans les conditions socio-économiques de son exercice,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier toutes les manières de renforcer et d'encourager les activités des associations et autres structures émergentes, par exemple par la mise à disposition de locaux accessibles, si nécessaire à titre temporaire (friches, bâtiments en voie de réaffectation, etc.), par le renforcement des possibilités de soutien financier aux structures émergentes et par un encouragement à une collaboration accrue entre les institutions établies et les structures émergentes;
- de formuler et coordonner une politique de résidences pour des artistes locaux et visiteurs (locaux, bourses, etc.), en coordination avec les organisations locales, ainsi que les communes urbaines et le Canton, l'Union des villes suisses et Pro Helvetia.

#### *Préconsultation*

**M. Stefan Kristensen (S).** Je voudrais appuyer la demande qui a été faite par le président de la commission des arts et de la culture pour alimenter l'ordre du jour de cette commission. Il y a deux choses à dire très brièvement. Il est impératif de ne pas ouvrir le débat ce soir sur cette motion parce que sa problématique est un peu complexe. Elle concerne la manière dont la Ville pourrait mieux soutenir les associations indépendantes, émergentes et autres structures alternatives – l'adjectif est à choix – dans le domaine des arts visuels. Cette motion a véritablement besoin d'être débattue, non pas ici, mais en commission, d'autant que peu d'entre nous doivent l'avoir lue, juste là, maintenant. Je crois donc qu'il est essentiel de ne pas faire trop long et de renvoyer si possible cette motion pour qu'elle soit discutée dans le calme en commission.

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1080 recueille 34 oui et 34 non. Le président départage les voix en votant non. L'entrée en matière est refusée.*

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

*(Exclamations à l'annonce du résultat.)*

**Le président.** Il reste encore à traiter un objet dont l'urgence a été acceptée tout à l'heure, c'est le rapport P-306 A.

## **8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 15 avril 2013: «Circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt» (P-306 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Pierre Gauthier.**

La pétition P-306 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 15 avril 2013. La commission s'est réunie pour la traiter le 13 mai 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions pour l'excellence de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 13 mai 2013**

*Audition d'une délégation des pétitionnaires composée de M. Martin Fernandez, directeur de l'entreprise DEP SA (5 rue de l'Ecole-de-Médecine), M<sup>me</sup> Gisèle Diaque, habitante de la rue de l'Ecole-de-Médecine, M. Blaise Lambert, habitant du passage Baud-Bovy, M<sup>me</sup> Claudine Lamber, habitante du passage Baud-Bovy, M<sup>me</sup> Dominique Seuta Eugenia, habitante du boulevard Carl-Vogt, et M. Pierre Blanchot, habitant de la rue de l'Ecole-de-Médecine*

M<sup>me</sup> Seuta Eugenia explique que leur démarche vise à dénoncer le nouveau plan de circulation au niveau du quartier de Plainpalais. Les changements apportés ont eu pour conséquence que le passage des véhicules se trouve maintenant véritablement bloqué. L'encombrement du trafic est catastrophique, il a augmenté la pollution de l'air et les rues sont devenues plus bruyantes à cause de la nervo-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Commission, 5514. Motion d'ordonnement, 1452.

Pétition: circulation et accès à la rue de l'École-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

sité des automobilistes. La surcharge du trafic à la rue de l'École-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt se répercute sur les rues situées aux alentours, et on constate que la circulation est ralentie jusqu'au carrefour amenant au pont des Acacias.

Il est regrettable que les habitants du quartier n'aient pas été consultés pour la mise en place de cet aménagement car, maintenant, ils se trouvent devant le fait accompli. Suite à ces explications, il paraît donc nécessaire de revenir à la situation précédente.

M<sup>me</sup> Lambert estime regrettable que les autorités aient décidé de rétrécir les voies de circulation, alors que les problèmes de trafic sont déjà nombreux à Genève. La configuration actuelle crée non seulement de la pollution supplémentaire, mais également de la nervosité de la part des citoyens.

M<sup>me</sup> Diaque remarque que le quartier de Plainpalais a connu, pendant plus de deux ans, des travaux désagréables pour ses habitants. Maintenant que les travaux arrivent à leur fin, une nouvelle source de problèmes apparaît avec la mise en place du nouveau plan de circulation dans le quartier. Ce dernier empêche la fluidité du trafic puisque les voies de passage du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'École-de-Médecine ont injustement été réduites.

M. Lambert propose à la commission une série d'images qui illustrent bien le problème des bouchons. Habitant du passage Baud-Bovy depuis plus de vingt ans, M. Lambert n'a jamais connu une telle situation, dans la mesure où le passage des automobilistes est bloqué au niveau de l'avenue du Mail, du boulevard Carl-Vogt et de la route des Acacias, en passant par toutes les petites rues aux alentours.

M<sup>me</sup> Seuta Eugenia indique que la pollution engendrée par les bouchons est difficilement supportable, car les chambres de son appartement, donnant sur le boulevard Carl-Vogt, sentent les gaz d'échappement. Ajouté à cela le bruit des automobiles, il est clair que les conditions de vie se sont passablement dégradées suite au nouveau plan de quartier.

M. Blanchot aimerait ajouter que, pour une entreprise de réparation comme la sienne, la situation pose un véritable problème dans la mesure où ses collaborateurs ont besoin de leur véhicule pour se déplacer en ville. Avec le nouveau système, les trajets prennent beaucoup plus de temps et il est difficile de procéder à des interventions. Même si le nouveau bus peut être une solution pour certains, il aurait au moins fallu laisser le double sens à la rue de l'École-de-Médecine.

*Questions des commissaires et réponses des pétitionnaires*

Concernant la mise en place de la nouvelle voie de bus reliant la rue du Bois-Melly à la rue de l'École-de-Médecine, les pétitionnaires estiment que le prolon-

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

gement de la ligne du bus 32 pose problème puisque, en plus de passer toutes les vingt minutes, il encombre encore un peu plus le trafic. En empêchant les véhicules de disposer de deux couloirs, la nouvelle voie de bus agit comme un entonnoir à l'arrivée des voitures. La situation antérieure était beaucoup plus saine, car elle ne créait pas autant de tensions qu'aujourd'hui. Il ne faut pas s'étonner si beaucoup d'automobilistes décident d'emprunter la voie réservée au bus pour pouvoir avancer dans le trafic. Par ailleurs, la sortie du parking est également touchée par ce changement, car les voitures se trouvent bloquées pendant un moment avant de pouvoir accéder au boulevard.

Concernant le fait que l'Association des habitants de la Jonction avait souhaité convertir la rue de l'Ecole-de-Médecine en zone 30 km/h, quels sont les liens entre les pétitionnaires et cette association?

Les pétitionnaires font partie du collectif des habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine, du boulevard Carl-Vogt et de ses environs. Ils sont donc surpris que les autorités aient donné suite à la demande d'une association qui ne représente pas le secteur. Les pétitionnaires ne désapprouvent pas le projet de zone 30 km/h, mais ils auraient souhaité être consultés. L'Association des habitants de la Jonction n'est pas représentative de la zone située entre le quartier de la Jonction et celui de Plainpalais.

Concernant les demandes prioritaires des pétitionnaires, ils souhaitent revenir aux mesures de circulation antérieures. Le retour à la normale doit se concrétiser dans les plus brefs délais, raison pour laquelle les pétitionnaires se sont aussi adressés au Grand Conseil, avec lequel une réunion a eu lieu le lundi précédent. Les attentes des riverains sont importantes, étant donné la dégradation de la situation. Certains habitants sont prêts à bloquer les loyers des parkings auprès de la régie pour faire réagir les autorités. Les pétitionnaires souhaitent que le problème soit réglé d'ici à la fin du mois de juin de cette année. Le bus 27 est presque vide la plupart du temps, alors que le bus 1, qui passait par la rue des Bains, facilitait le transport de beaucoup de personnes âgées habitant le quartier.

Concernant l'allégation disant qu'une patrouilleuse scolaire aurait été menacée par son magistrat suite au dépôt de la pétition, une pétitionnaire précise qu'il s'agissait plutôt d'un blâme.

Concernant les éventuelles difficultés rencontrées par les véhicules de pompiers pour se déplacer dans le quartier de Plainpalais lors d'interventions, les pétitionnaires ont constaté que la plupart des véhicules sont bloqués lorsqu'il s'agit de traverser le boulevard Carl-Vogt. La rue des Bains aurait posé des problèmes de déplacement au SIS à cause des sorties de bus. Enfin, si une ambulance sort de l'hôpital pour se rendre au boulevard Carl-Vogt, elle a de fortes chances d'être bloquée par la circulation.

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

Concernant le fait que le quartier est connu pour être bloqué par les bou-chons, et qu'il est donc difficile d'attribuer ces derniers au nouveau plan de quartier, dès 16 h 30, l'angle entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et le boulevard Carl-Vogt est bloqué par un nombre impressionnant de voitures. Le passage régulier des camions du chantier en cours rend la situation encore plus dramatique. L'encombrement du boulevard Carl-Vogt est essentiellement dû à l'impossibilité d'emprunter la rue de l'Ecole-de-Médecine dans les deux sens. L'absence de voies périphériques a fait disparaître toute alternative d'échappatoire pour les automobilistes. Les pétitionnaires jugent anormal que les travaux d'aménagement de la rue des Bains aient finalement empiré la situation au lieu de l'améliorer. Le mécontentement est général. La Direction générale de la mobilité aurait dû compter le nombre de véhicules empruntant ces voies avant d'enclencher les restrictions de circulation. La ligne du bus 1 facilitait le transport de beaucoup de riverains, alors même qu'il ne circulait pas en site propre. En revanche, le passage du bus 27 sur la rue de l'Ecole-de-Médecine empêche le double passage, alors que les véhicules sont quasiment vides la plupart du temps. Ces mesures sont contraignantes pour l'ensemble des riverains. Ce qui est d'autant plus étonnant puisqu'il existe des systèmes de simulation permettant d'analyser le comportement des véhicules afin d'apporter des améliorations au trafic.

Concernant le nombre de signatures obtenu par cette pétition, celle-ci a été soutenue par 1353 signataires. Beaucoup de ces personnes se réjouissent d'aller voter en octobre prochain, pour faire part de leur mécontentement.

Concernant le rapport éventuel entre la situation de la rue de l'Ecole-de-Médecine et celle vécue suite aux travaux entre le pont de la Jonction et la rue du Vélodrome, le contexte était différent, car les habitants connaissaient le caractère temporaire des constructions. Le chantier était nécessaire alors que le plan de réaménagement proposé par M<sup>me</sup> Künzler ne l'est pas. Les travaux ont débuté pendant la période de vacances, il y a eu un manque flagrant de communication entre les pouvoirs publics et la population. Ce genre de méthode se reflétera sûrement dans le vote des pétitionnaires lors des prochaines élections.

Concernant les contacts éventuels entre les pétitionnaires et la Fondation Wilsdorf, les pétitionnaires n'ont pas établi ce contact. Ils sont néanmoins désolés de constater le blocage de la situation alors que le pont offert par la fondation devrait pouvoir être admiré en toute tranquillité. Les chefs du projet n'ont pas dû sortir de leur bureau lorsque l'on sait que le secteur des Vernets fourmille de voitures les soirs de match de hockey.

Concernant la tendance actuelle de limiter la circulation des véhicules privés dans les grandes villes européennes, les pétitionnaires précisent que ces villes disposent de voies périphériques adaptées, contrairement à Genève où le blocage de la traversée de la rade fournit un bon exemple.

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

Concernant l'apport du pont Wilsdorf à une amélioration du déplacement des voitures, les pétitionnaires considèrent que le pont a permis de fluidifier le trafic au niveau du secteur des Vernets.

Concernant les avantages éventuels pour les riverains du nouveau dispositif de circulation des bus qui s'avance largement sur le boulevard Carl-Vogt, les habitants ont dû s'habituer à la nouvelle configuration de la rue des Bains. Il reste difficile d'évaluer l'impact de ce changement en regard des complications apportées par la réduction des voies de circulation au boulevard Carl-Vogt et à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Les pétitionnaires regrettent que les autorités aient attribué certains droits de passage pour les bus, car les véhicules privés sont maintenant obligés d'emprunter un nombre restreint de rues. Un retour à la normale est nécessaire si l'on veut fluidifier la circulation du quartier. Cela doit inclure la fin de l'attribution exclusive de la voirie du secteur aux voies réservées aux bus. Les habitants comprennent que ces restrictions de voies sont censées amener la population à utiliser les bus pour leurs déplacements mais, cette incitation contraignante s'accompagne d'une augmentation du prix du billet et d'un retard des bus sur leurs horaires à cause de l'encombrement du trafic. Ce type de mesures n'est donc pas acceptable, d'autant plus que les habitants n'ont pas été contactés par les autorités sur les changements mis en œuvre dans le quartier.

Concernant le fait que le schéma de circulation mis en place par le Canton à la rue des Deux-Ponts fait suite à la demande du Conseil administratif de la Ville qui a demandé que les effets du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex) réduisent la circulation à 10 000 véhicules par jour. Et, concernant le fait que la situation de la rue de l'Ecole-de-Médecine est similaire car les autorités municipales ont donné suite à une pétition de l'Association des habitants de la Jonction, les pétitionnaires soulignent que la ligne du bus 27 ne rend pas service à la population. Elle ne passe que toutes les vingt minutes et elle se trouve généralement bloquée dans la circulation pour rejoindre le boulevard amenant à la gare. C'est pourquoi les pétitionnaires appuient le retour de la ligne de tram 13 à l'instar des habitants de la commune de Carouge qui ont également présenté une pétition demandant son rétablissement.

Concernant l'éventuel progrès représenté par le prolongement de l'accès au quai Ernest-Ansermet, ce changement constitue une avancée très modeste, car la sortie de la rue longeant le bâtiment de la RTS, est passablement étroite. Les véhicules doivent donc patienter un moment avant de pouvoir dépasser ce goulet. C'est pourquoi les automobilistes préfèrent en majorité emprunter la rue des Bains pour se déplacer dans cette direction. Les pétitionnaires ajoutent que peu d'automobilistes circulent sur le quai Ernest-Ansermet, car il ne débouche pas sur Plainpalais. Le passage n'a pas l'utilité qu'il aurait pu avoir si la rue de l'Ecole-de-Médecine offrait une ouverture dans les deux sens.

Pétition: circulation et accès à la rue de l'École-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

Concernant la possible recherche d'un compromis, les pétitionnaires demandent quelles sont les revendications principales des auditionnés.

Les pétitionnaires ne voient pas d'autre alternative que le retour au statut antérieur. Autant le double sens à la rue de l'École-de-Médecine que la double voie au boulevard Carl-Vogt sont nécessaires pour permettre aux véhicules de circuler correctement. Avec le système actuel, tout est bloqué aux heures de pointe. Les pétitionnaires déclarent que la zone 30 km/h ne poserait pas trop de problèmes. Ils rappellent, par ailleurs, que l'intensité du trafic actuel engendre des problèmes de santé. On constate que le nombre de bronchites infantiles a beaucoup augmenté en deux ans. Maintenant que les travaux sont terminés, il est nécessaire de modérer l'intensité du trafic. De plus, le bruit des moteurs devant les feux de signalisation et les klaxons se sont amplifiés. Ces nuisances sonores s'ajoutent au problème de la pollution de l'air.

Concernant la situation du parking et des livraisons commerciales, les pétitionnaires ont remarqué que le nombre de places de parc en surface a diminué, même s'il reste celles en sous-sol des parkings d'Ernest-Ansermet et d'Uni Mail. Les personnes qui utilisent régulièrement leur véhicule dans le quartier sont pénalisées par le manque de place. Les livraisons effectuées à la rue de l'École-de-Médecine sont facilitées par le manque de circulation engendré par le sens unique, mais il est beaucoup plus difficile d'intervenir sur le boulevard Carl-Vogt où les petits commerçants sont fortement pénalisés par la nouvelle configuration.

*Discussion et vote*

Un commissaire (Ve) souhaite que la commission réponde à la demande de la population, car celle-ci s'avère pertinente. Il souhaite saisir le Conseil administratif de la Ville le plus rapidement possible et il indique donc son intention de voter le renvoi direct de la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire (S) rejoint les propos de son collègue dans la mesure où le résultat actuel est manifestement insatisfaisant et qu'il faut pouvoir remédier au mécontentement des habitants du quartier. Il propose également de procéder au vote de la pétition dès ce soir.

Un commissaire (UDC) affirme ne pas avoir de restrictions en la matière et confirme la volonté de son groupe à combattre la politique qui est actuellement menée par certains magistrats. Il s'interroge néanmoins sur le refus implicite de certains commissaires de ne pas vouloir chercher les causes de ce dysfonctionnement.

Une commissaire (MCG) considère que l'objet mérite d'être amené au Conseil administratif de toute urgence. Bien que les causes du problème ne soient



Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

pas encore éclaircies, il est important que l'autorité exécutive soit mise au courant du mécontentement des habitants du secteur.

Un commissaire (LR) soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif, bien qu'il aurait été intéressé à entendre les explications de la magistrature cantonale à ce sujet. Multiplier les auditions n'est pas compatible avec l'urgence du problème. Il est donc préférable de donner suite aux demandes de la pétition, car ne pas consulter la population au sujet d'un nouveau plan de quartier n'est pas acceptable.

Un autre commissaire (LR) s'étonne de l'instauration de la nouvelle ligne de bus 27 et confirme son appréciation du manque de cohérence dans la politique qui est menée actuellement.

Une commissaire (S) aimerait quelques précisions sur les raisons qui ont amené les autorités publiques à proposer une telle configuration. Mais, bien que ces contradictions mériteraient d'être examinées, le caractère urgent du problème incite au vote rapide de la pétition. Néanmoins, elle préfère s'abstenir de voter le renvoi de la pétition.

Un commissaire (EàG) remarque que la commission doit écouter les demandes des pétitionnaires et non donner l'occasion à certains élus de faire de la propagande politique envers les personnes auditionnées. Au vu de la situation actuelle, la commission a tout intérêt de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire (Ve) rappelant l'historique du double sens unique, de la zone 30 km/h et du caractère rue de transit de la rue de l'Ecole-de-Médecine constate que le message des habitants du quartier est clair. Un retour en arrière est nécessaire c'est pourquoi il confirme son vote pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire (MCG) rappelle que les auditionnés ont eux-mêmes indiqué leurs intentions de vote pour les prochaines élections. Elle confirme qu'il lui semble inutile d'auditionner la magistrature cantonale, et qu'un renvoi au Conseil administratif lui semble donc tout indiqué.

Un commissaire (DC) remarque enfin que la Ville de Genève connaît toujours plus de mobilité et que la construction des complexes d'immeubles à Frontenex devra amener un réaménagement de la circulation. Prenant le cas de la place Bel-Air, il souligne que les problèmes engendrés devront amener à faire des choix politiques. Il confirme que, pour lui, le renvoi de la pétition P-306 au Conseil administratif est nécessaire.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-306 est accepté par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (S).

*Annexe:* texte de la pétition

Pétition: circulation et accès à la rue de l'École-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

P-306

**LA DÉMOCRATIE EST LE RÉGIME POLITIQUE DANS LEQUEL LE POUVOIR EST  
DÉTENU OU CONTRÔLÉ PAR LE PEUPLE**

**Pétition au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève**

Suite à la mise en place des voies du bus 27 et du plan de circulation, dans notre rue de l'École-de-Médecine, nous devons vous faire part de notre extrême mécontentement.

Contrairement à ce que l'on peut lire dans la presse, cela a été fait sans aucune concertation avec les habitants et du quartier. On apprend d'autre part qu'une association des habitants de la Jonction a été auditionnée par la Commission des travaux du Conseil municipal. Que ce plan, présenté dès le départ, avant le vote des travaux, est celui que cette «association» non représentative des habitants souhaitait. Le Conseil d'Etat, cependant, n'avait pas accepté ce projet qui sans doute légèrement modifié est aujourd'hui mis en place par l'actuelle équipe.

Les habitants de ce quartier, ainsi que les commerçants, sont les victimes de l'abus de pouvoir des politiques. Ils se servent de leurs rues qui deviennent le théâtre d'une démonstration des pouvoirs politiques.

Les nuisances dans notre rue sont déjà suffisantes et le trafic, même dense, du boulevard Carl-Vogt, sans problème ni bouchons, n'en était pas la principale. Actuellement, on subit les conséquences du changement : concerts de klaxons, pollution grandissante, etc.

Vous avez pris en otage les habitants des immeubles Carl-Vogt 74 à 99 et École-de-Médecine, qui contiennent 4 étages de parkings en sous sol soit 650 places de parc devenues inaccessibles dans des conditions acceptables, ce qui oblige les usagers à des détours invraisemblables ne pouvant plus tourner à gauche pour emprunter le pont Hans Wilsdorf, ni à droite à l'École-de-Médecine, mais doivent contourner l'immeuble de la TV pour se retrouver dans un entonnoir avant de le traverser ou se diriger rue des Bains, via rue des Vieux Grenadiers pour enfin rejoindre l'avenue du Mail.

Tout ceci pour laisser champ libre à une ligne de bus vide des TPG. Il n'y a manifestement pas d'objectif de gérer le problème du trafic mais au contraire de provoquer le KO pour que les citoyens renoncent à leur voiture.

Comme cela est mentionné sur le plan de circulation de la DGM s'agit d'un " RÉGIME DE CIRCULATION A L'ESSAI". Par conséquent, si notre requête reçoit une écoute démocratique, cet essai ne pourra pas durer.

Pour ce qui nous concerne, nous étions ravis des bons et loyaux services du bus n°1. Qu'il revienne donc, ainsi que l'état dans lequel était notre rue. Remettez le tram13 qui desservait Carouge en direction de Cornavin et dont tout le monde était ravi !

Que penser du respect des deniers publics ? Combien cela aura-t-il coûté ? D'autre part, c'est faire preuve de mépris à l'égard de notre mécène, la Fondation Hans Wilsdorf qui entendait faciliter la circulation et la traversée de l'Arve.

Prénom	Nom	Adresse	Signature
--------	-----	---------	-----------

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). J'ai siégé à la commission des pétitions, j'ai entendu les pétitionnaires nous expliquer leur grande difficulté depuis qu'on a mis ce double sens unique de circulation. J'ai aussi reçu des confidences de certaines personnes qui travaillent dans le «Département de l'immobilité». Je peux vous dire que les gens qui ont travaillé sur ce pont et qui ont ensuite reçu l'ordre de mettre la rue de l'Ecole-de-Médecine en double sens unique en étaient pâles, furieux. Ils ne comprennent pas comment on peut arriver dans notre pays à une telle aberration. Bien entendu, je pourrai en parler encore longtemps... Il est évident que nous soutiendrons la pétition.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, je vous ai demandé de traiter cet objet en urgence. C'est une bonne chose. J'aimerais vous rappeler que, sauf erreur, à la dernière séance du mois de juin, nous avons accepté et renvoyé directement au Conseil administratif la motion M-1086 qui demandait la même chose. Dans le cas présent, la commission a bien et rapidement travaillé sur cette pétition qui demande le retour du tram 13, qui traite de la problématique du bus 27 qui traverse la rue de l'Ecole-de-Médecine, du double sens unique institué par le «Département de l'immobilité» et de la priorité donnée au bus au boulevard Carl-Vogt, laquelle a occasionné des bouchons considérables.

Peut-être qu'à un moment donné le «Département de l'immobilité» a imaginé ces mesures pour calmer les choses, rendre ces lieux plus conviviaux et diminuer le bruit. Mais les habitants du boulevard Carl-Vogt, à la hauteur de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et ceux de la rue de l'Ecole-de-Médecine se sont aperçus que c'est l'inverse qui s'est produit: on a créé des bouchons et des queues de véhicules au boulevard Carl-Vogt, et la tranquillité qu'il y avait précédemment a disparu. Les habitants sont fort mécontents de cette situation, d'où la pétition. (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, c'est quand même assez incroyable de voir que la disparition de la ligne de tram 13 – il y en a eu d'autres – a entraîné la création de cette ligne de bus 27, et que, compte tenu de la configuration du pont Hans-Wilsdorf demandée par la Ville et l'Etat – ce n'est pas la faute de la Fondation Wilsdorf – les bus 27 n'arrivent pas à se croiser sur le pont. Ils doivent avoir un système GPS pour savoir quand l'autre arrive pour ne pas se croiser sur le pont, puisque ce n'est pas possible. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Sormanni, attendez s'il vous plaît, que le silence revienne! Mesdames et Messieurs, si vous voulez discuter, je vous prie d'aller dans d'autres salles. Vous allez y faire vos caucus ou vos arrangements, pour que

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

l'on avance sur ce débat et que l'on puisse terminer à l'heure. C'est valable pour les bancs de gauche comme de droite. Monsieur Sormanni, poursuivez!

*M. Daniel Sormanni.* Merci, Monsieur. Je disais donc que la ligne 27 a été instituée par le «Département de l'immobilité» pour pallier la disparition de la ligne 13, mais que les bus ne peuvent pas se croiser sur le pont Wilsdorf. A la base, ce pont aurait certainement dû permettre aux bus de se croiser, mais il a été rétréci pour les voies de circulation à la demande de la Ville et de l'Etat. Le résultat des courses est que deux bus ne peuvent même pas se croiser. Ce bus 27 ne remplace donc pas vraiment la ligne 13. D'abord parce qu'un bus polluant n'est pas un tram, mais, surtout, parce qu'il n'y a qu'un seul endroit où il est en site propre, à la rue de l'Ecole-de-Médecine, sur 200 mètres. C'est ce qui est incroyable! Sur tout le reste du parcours, il est dans la circulation et il met donc un temps incroyable pour faire le trajet entre Carouge et la gare. C'est totalement inadéquat. On a aussi appris, et c'est à confirmer – mais peut-être était-ce une annonce électorale – que le «Département de l'immobilité» entend prolonger la ligne 18 aux alentours du mois d'avril 2014, ce qui permettra de faire le trajet en tram entre Carouge et la gare. J'attends de voir, je me méfie... Ce bus 27 devrait donc disparaître.

Cela dit, ce qu'il y a d'inquiétant – c'est ce pourquoi les habitants s'inquiètent et c'est pour cela que nous soutiendrons cette pétition avec force – c'est que rien n'est prévu en ce qui concerne la suppression, à la rue de l'Ecole-de-Médecine, de ce double sens unique, mais aussi de cette ligne de bus 32, en site propre, qui n'est absolument pas nécessaire sur le boulevard Carl-Vogt, entre l'Université et l'angle Carl-Vogt/Ecole-de-Médecine.

C'est complètement ahurissant d'en arriver là. Cette solution est inadéquate et cela a été démontré sur le terrain, aussi bien en ce qui concerne les modifications des voies de circulation au boulevard Carl-Vogt et à la rue de l'Ecole-de-Médecine qu'en ce qui concerne la nouvelle desserte pour remplacer le tram 13. Nous espérons la prolongation de la ligne de tram 18, mais, en attendant, il ne convient pas que ces mesures de circulation ridicules et inadéquates persistent. C'est pourquoi, au-delà de la motion M-1086 qui a déjà été acceptée au mois de juin, nous devons marquer notre attachement et notre soutien aux habitants de ce quartier – qui n'est pas bien loin d'ici – qui ont lancé cette pétition, de façon à ce que le Conseil administratif aussi bien que le Conseil d'Etat comprennent qu'ils doivent changer d'attitude et enfin écouter les habitants de cette ville. Nous soutiendrons donc les conclusions de cette pétition.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rebondis tout de suite sur la dernière phrase de

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

M. Sormanni. Nous avons toujours dit – et j'ai fait les frais de cette affirmation très nette et très précise en étant éjecté des Transports publics genevois – que le tram 13 devait être remis, que ce bus 27 était stupide, qu'il allait coûter 3,5 millions de francs par année au niveau de l'exploitation, plus 2 millions au niveau de la mise en route. On a déjà perdu la moitié de ces sommes depuis six mois.

J'ai aussi signé – et cela bien avant la construction du pont – une convention avec la Fondation Wilsdorf et l'Etat de Genève pour mettre la rue de l'Ecole-de-Médecine en double sens et imposer une zone 30 km/h de part et d'autre du pont. Je me félicite que le Touring Club Suisse ait rejoint cette position. Mais je crois qu'il y a toute une série de gens, dont je fais partie – à l'instar du corps électoral, s'agissant de sa prise de position contre les hausses de tarif TPG – qui ont été sanctionnés pour leur détermination.

J'attends simplement, comme vous, les décisions de la Direction générale de la mobilité, puisque nous sommes sous sa tutelle, si j'ose dire. J'attends comme vous avec impatience non seulement que l'on remette le tram 13, au mois d'avril, m'a-t-on dit. On supprimera le bus et on remettra le tram 13 que l'on appellera tram 18, puisqu'il faut bien trouver un prétexte pour dire que ce ne sera pas le tram 13. Quand j'étais petit, on changeait le numéro des trams en cours de route et les gens s'y retrouvaient, mais enfin...

Et puis on attend aussi avec impatience que l'on remette, de l'autre côté, le tram reliant Chêne-Bourg à la gare Cornavin, car le rapport Kaufmann disait que c'était très bien pour les transbordements. Cela dit, il ne faut pas vouloir être ayatollah à la place des ayatollahs: on peut quand même laisser deux lignes subsister. J'attends aussi – puisque je me rends de temps en temps sur les plateformes de transbordement – une amélioration du transbordement à Plainpalais, à Rive et aux ponts de l'Ile. Actuellement, c'est catastrophique, il y a une accumulation de piétons, de voitures, de trams, de bus qui attendent. Et, là-dessus, le petit train touristique qui arrive... Tout cela, effectivement, est une gabegie totale, il faut le dire. Malheureusement, nous en sommes à attendre que des décisions soient prises.

En ce qui me concerne, j'accueillerai avec bienveillance cette pétition, comme je l'ai fait pour la motion M-1086, et, fort de mon engagement, je réunirai dans quelques jours, à la faveur des disponibilités des uns et des autres, l'ensemble des partenaires de la rue de l'Ecole-de-Médecine, notamment les représentants des deux associations de quartier, pour faire un état de situation et leur rendre notamment rapport sur les enquêtes qui ont été faites pour voir qui souffrait de la mise en place de cette déconnexion de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et dans quel cadre on pourrait améliorer la situation des personnes concernées.

Voilà, Monsieur le conseiller municipal, je tenais à le dire très clairement, des accords ont été passés avec la Fondation Wilsdorf et l'Etat de Genève, et

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

j'entends me tenir à ces accords, qui imposent de part et d'autre du pont Hans-Wilsdorf, en tant que desserte de quartier, le double sens et la zone 30 km/h.

**Le président.** Merci, Monsieur le magistrat. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants pour que nous ne rentrions pas trop tard. Cela dit, nous voterons encore ce soir. La dernière personne qui parlera sera M. Buschbeck. Je donne la parole à M. Bläsi.

**M. Thomas Bläsi** (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra évidemment cette pétition. Il est important de la voir dans la situation globale que connaît le quartier. La commission des pétitions a eu plusieurs fois l'occasion d'entendre les habitants, et c'est quand même très important parce qu'il faut voir l'ensemble des problèmes qui les touchent. Le quartier est complètement sinistré. Il y a ce problème de double sens unique. La file de bus qui s'est recréée au niveau du boulevard Carl-Vogt bloque la circulation des voitures. Certains habitants et usagers nous ont dit qu'ils restaient jusqu'à une demi-heure bloqués à l'intérieur des parkings, moteur allumé, ce qui, à mon avis, n'est pas non plus très bon ni d'un point de vue écologique ni du point de vue respiratoire. Des personnes ont dit qu'elles ne pouvaient plus déjeuner dans leur salon parce que les vapeurs, les fumées et les échappements du trafic posaient un certain nombre de problèmes à leurs familles. Il y a aussi les travailleurs, les transporteurs et toutes les personnes qui ont des livraisons à faire dans le quartier. Ces personnes n'arrivent plus à exercer leur activité ou elles sont obligées de modifier leurs horaires pour pouvoir travailler.

Donc, en fait, on a cette pétition, on a le double sens unique, on a de nombreuses plaintes pour les problèmes de bruit, on a les travaux de la Radio Télévision Suisse, les travaux du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse)... Je pense qu'il faut arrêter de jouer aux apprentis sorciers, finir par écouter le bon sens, c'est-à-dire la population, et revenir à la situation ante.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Mesdames et Messieurs, tout cela est formidable. Tout a déjà été dit sur ce problème, et je trouve extraordinaire que l'on redonne les mêmes exemples. On connaît les arguments, mais ça traîne en longueur... Ça traîne en longueur! On doit, d'après M. Pagani – il l'a dit lui-même – attendre le mois d'avril 2014. Mais c'est intolérable! Pourquoi doit-on encore attendre pendant tout ce temps? C'est maintenant qu'il faut agir! On a été un peu laxiste sur cette affaire. C'est pour cela que je demande à tout le monde de faire corps et de voter pour que la décision soit prise rapidement, pas au mois

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

d'avril, mais tout de suite, maintenant! C'est maintenant que les choses doivent être faites.

Il y a eu une erreur – on va être gentil – d'accord! Mais pensez aux conséquences! Voilà un mot que je dis assez souvent. Quelles sont les conséquences? On a, comme la famille Wilsdorf, des gens merveilleux en ville qui, de temps en temps, font un don. Là, ils font un pont. Ce n'est pas n'importe quoi! Ils ont construit un pont entier, dites donc! Même si c'est dans leur intérêt, pour que les employés puissent passer plus facilement... Mais, malgré tout, personne ne voulait le financer, ce pont! Eux, ils l'ont payé. Avec ce qui se passe, croyez-vous qu'ils continueront à jouer le jeu? Je pense que, pour l'avenir, pour nos enfants et petits-enfants, il faudrait quand même préserver les constructions et les désirs de certaines personnes quand elles font cadeau d'un pont entier à Genève!

Alors, pourquoi doit-on encore attendre plus longtemps? Jusqu'au mois d'avril! Vous me direz que c'est déjà une date... Mais il y a encore plus grave: qu'est-ce qu'on va encore nous fermer ou nous boucher d'ici là? Là, c'est la rue de l'Ecole-de-Médecine, mais ce n'est pas la première fois qu'il y a un problème de circulation quelque part! Il y en a eu d'autres qui, heureusement, ont été moins graves, mais demain, qu'est-ce qui va encore nous arriver à la suite de cette décision? Ces gens se prennent vraiment pour des gens très importants! Ils prennent des décisions contre la population, car je vous rappelle qu'on a voté contre la fermeture de 50 rues. Cette rue de l'Ecole-de-Médecine n'est pas fermée, mais elle est à sens unique! D'une certaine façon, c'est une petite fermeture qu'on nous a mise sur le dos. Alors je m'excuse, mais il y a une forme de dictature absolument incroyable qui doit cesser!

Cette rue que l'on doit normalement rouvrir au mois d'avril, moi, je dis non! On l'ouvre tout de suite et tout le monde doit voter pour que cette pétition passe et pour que les choses soient faites aussi vite que cette rue a été fermée! C'est impensable! Tout le monde vous le dit: pollution, maladie, fermeture ou baisse des commerces, plaintes des habitants. Et le soir, je ne vous explique pas! J'y suis passé une fois, j'ai compris. Et jamais plus je ne repasserai là-bas. Même le bus est pris dans les bouchons! C'est la même chose! On n'y a donc rien gagné. Ce n'est pas au mois d'avril, c'est tout de suite qu'on doit agir. Tout le monde va voter pour que les choses bougent. S'il vous plaît, je vous le demande humblement, allez dans le bon sens de la circulation.

**M. Grégoire Carasso (S).** Mesdames et Messieurs, vous savez à quel point le groupe socialiste aime les débats sur l'aménagement et la mobilité. Mais je ne vous cache pas qu'il montre certains signes d'usure sur la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il ne s'agit pas de la thématique elle-même. Nous avons eu une première pétition, la P-245, dont les conclusions ont été acceptées mais qui sont – soit

Pétition: circulation et accès à la rue de l'École-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

dit en passant – rigoureusement inverses à celles-ci. Quelque chose me dit que cette deuxième pétition sera elle aussi approuvée, alors je souhaite bien du plaisir au Conseil administratif pour mettre en œuvre les conclusions de deux pétitions fondamentalement contradictoires... Mais ce sont là les joies de l'exécutif. Puis, nous avons eu la première motion sur la rue de l'École-de-Médecine, la M-1075, débat en avril, puis la deuxième, la M-1077, débat en mai, puis la troisième, la M-1086, débat en juin, puis, enfin, la deuxième pétition, la P-306, qui a été renvoyée à la commission des pétitions et dont nous débattons ce soir. Je vous lirai le *Mémorial*... Je vois que M. Fiumelli commence à y prendre goût et je m'en félicite.

La position du groupe socialiste n'a pas changé. Nous partageons les critiques sur la gabegie de cet aménagement à l'arrache. Nous ne souhaitons, cependant, en aucune façon que cette rue devienne un axe de transit. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste s'abstiendra sur cette pétition P-306, qui ne permet pas, en effet, de répondre à nos objectifs. Je les résume: nous sommes pour le double sens et pour la zone 30 km/h. Cette pétition ne demande que le rétablissement du double sens et elle est portée par des personnes qui souhaitent que cet axe soit un axe de transit. Ce n'est pas la position du groupe socialiste, ce n'est pas la position d'un grand nombre de commerçants, de collaborateurs du quartier – je travaille à la rue de l'École-de-Médecine – et d'habitants qui souhaitent le double sens, mais aussi la zone 30 km/h, et cela pour que leur rue de quartier ne devienne pas un grand axe de transit supplémentaire. Voilà la position du groupe socialiste.

Renvoyer cette pétition au Conseil administratif serait inopportun parce que la zone 30 km/h ne figure pas dans les demandes, et elle est très importante pour nous. Demander le classement de cette pétition serait aussi inopportun, du point de vue socialiste, parce que le statu quo ne nous paraît absolument pas soutenable à long terme. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons, courageusement, j'ai envie de dire.

**M. Pierre Rumo** (EàG). Au mois de juin 2013, j'avais accepté la motion M-1086. Aujourd'hui, je n'ai pas changé de position. Je voterai également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Comme M. Carasso, je vais peut-être faire de la citation, non pas du *Mémorial* d'il y a vingt ans, mais du rapport de M. Pierre Gauthier. Lors de la séance de commission du 13 mai 2013 – il n'y a donc pas si longtemps – un commissaire Vert, rappelant l'historique du double sens unique, de la zone 30 km/h et du caractère «de transit» de la rue de l'École-de-Médecine, constatait que le message des habitants du quartier était clair: un retour en arrière était nécessaire. C'est pourquoi il confirmait son vote pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif. En tout cas, le 13 mai, la position des Verts était claire: renvoi de la pétition au Conseil administratif, et ce, le plus



Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

rapidement possible. Lors de la préconsultation sur la motion M-1086, j'avais également indiqué que M<sup>me</sup> Deuber Ziegler, historienne, avait pris position et estimé que la situation actuelle était ridicule et inadéquate. Elle préconisait aussi, au vu de la construction du pont Hans-Wilsdorf, qu'il fallait rétablir le double sens de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Alors puisqu'on en est aux citations, j'aimerais citer M. Mathias Buschbeck, qui s'est exprimé sur Facebook et dont les propos ont été repris dans le *GHI*: «J'en connais beaucoup qui ont signé la pétition sur le moment et qui retireraient volontiers leur signature aujourd'hui. Je passe par là tous les jours, il n'y a plus de bouchons, et la rue de l'Ecole-de-Médecine n'a jamais été aussi agréable, malgré les quelques voitures encore stationnées sur les parkings-trottoirs. Allez demander aux commerçants de la rue! Bref, ça sent le réchauffé préélectoral.» Je ne savais pas que la rue de l'Ecole-de-Médecine était le paradis sur terre, je l'apprends aujourd'hui de la bouche de M. Buschbeck. Je serai heureux d'entendre ce qu'il va nous dire dans quelques minutes. Je rappelle aussi que, le 13 mai, les 13 commissaires présents avaient accepté le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour que ce dernier prenne rapidement une décision. Il y avait eu une abstention socialiste, mais les deux autres commissaires socialistes avaient voté comme les 11 autres commissaires.

Pour finir, j'aimerais juste dire qu'il m'a semblé y avoir quelques contradictions entre les déclarations de M. Macherel, codirecteur du département de M. Pagani, et celles de M. Pagani lui-même. Il me semble que M. Macherel était pour le maintien de la situation actuelle, alors que M. Pagani – je l'ai appris aujourd'hui, et c'est une bonne chose – préconise le rétablissement du double sens à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Je pense qu'il pourrait y avoir un compromis qui inclurait le 30 km/h sur cette artère et dans le quartier. De toute façon, je vois mal les automobilistes rouler à plus de 30 km/h dans cette rue avec les nombreuses terrasses qu'elle accueille, même si nous allons maintenant vers l'hiver. Je pense qu'il pourrait y avoir un bon compromis avec le 30 km/h et le rétablissement du double sens de circulation dans la rue de l'Ecole-de-Médecine. Ensemble à gauche votera donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Chers et chères collègues, je crois que nous avons traité cette pétition dans un temps record. Cela mérite d'être souligné, car certains objets attendent quelques mois, quelques années parfois, avant que nous ne les traitions ici. J'aimerais qu'on le souligne, puisque, si on enlève la pause de juillet-août, il a suffi de trois mois entre le moment où la pétition a été traitée en commission et celui où nous la discutons. Je trouve que c'est une très bonne chose, cela démontre aussi le respect de la commission des pétitions vis-à-vis des pétitionnaires. La plupart du temps les pétitions qui nous arrivent émanent

Pétition: circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine  
et au boulevard Carl-Vogt

de gens tout à fait simples, tout à fait directs, qui n'ont pas forcément la connaissance des rouages, alors c'est une excellente chose que nous ayons pu traiter cette question rapidement.

La majorité de la commission – mon collègue Pierre Rumo l'a rappelé – a voté quasiment à l'unanimité le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, à l'exception d'une abstention. Je vous propose évidemment de renvoyer au plus vite cette pétition au Conseil administratif afin que notre magistrat puisse faire avancer ce dossier un peu plus rapidement – je l'espère – que les files de voiture qui attendent dans la rue de l'Ecole-de-Médecine.

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Je ferai un petit historique de ce qui s'est passé dans cette rue de l'Ecole-de-Médecine, même si nous en avons déjà souvent parlé. (*Brouhaha.*) La demande de supprimer le double sens de circulation émanait de l'Association des habitant-e-s de la Jonction, demande qui a été relayée auprès de la Ville. La Ville l'a elle-même relayée auprès du Canton, qui a mis en œuvre cette mesure. Si on doit aujourd'hui revenir en arrière, ce qui est important pour les Verts, c'est que l'on maintienne la qualité de vie qui prévaut aujourd'hui à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Lorsque cette mesure a été mise en œuvre, il y a eu des moments d'adaptation qui ont peut-être péjoré la situation, effectivement, mais, aujourd'hui, à la rue de l'Ecole-de-Médecine, la situation est bien plus agréable qu'elle ne l'était auparavant. Le problème se situe plutôt sur le boulevard Carl-Vogt, pas seulement à cause du double sens unique, mais surtout à cause des nombreux travaux qui y sont entrepris, que ce soit au niveau de la télévision ou du Musée d'ethnographie.

Attendre avril ou non? Ces travaux ne seront pas terminés d'ici le mois d'avril, par conséquent les problèmes de circulation au boulevard Carl-Vogt ne seront pas résorbés d'ici là. Je le répète, ce qui est important pour les Verts, si d'aventure un retour en arrière devait avoir lieu, c'est le maintien de la situation agréable qui prévaut à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Certains pensent que les gens ne rouleraient de toute façon plus à 50 km/h, puisqu'il y a des terrasses. Moi, je souhaite que cette rue reste conviviale, que les terrasses restent fréquentées, ouvertes sur cette rue, et que, si le double sens unique devait être supprimé, des mesures complémentaires d'aménagement accompagnant la zone 30 km/h soient prises, pour éviter une nouvelle autoroute urbaine en direction du pont Hans-Wilsdorf.

**Le président.** Merci, Monsieur Buschbeck. Monsieur le magistrat, vous avez la parole pour conclure ce débat.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Oui, très rapidement, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois

Question: première tranche de la subvention du Centre du volontariat

qu'il y a réellement la possibilité de construire un consensus dans ce dossier. Je m'emploierai, comme je l'ai dit tout à l'heure, à réunir les différents représentants d'associations, à leur transmettre le résultat des comptages qui ont été faits cet été. Je donnerai aussi, d'ailleurs – je tiens à le dire – la parole aux représentants du Touring Club Suisse, qui adhèrent à cette proposition, et je m'emploierai à revenir relativement rapidement devant vous pour vous présenter la solution la plus consensuelle possible.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 47 oui contre 1 non (20 abstentions).

## **9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M<sup>me</sup> Maria Casares: «Première tranche de la subvention du Centre du volontariat» (QE-392)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA QUESTION*

Pourquoi à fin avril 2013 la première tranche de la subvention de 95 000 francs du Centre genevois du volontariat n'a-t-elle pas encore été versée?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis janvier 2013, les organisations bénéficiaires de subventions nominatives font l'objet d'un conventionnement.

En ce qui concerne le Centre genevois du volontariat, les formulaires à remplir et à signer ont été envoyés le 31 janvier 2013 par nos services. Le courrier précisait que le retour des documents signés était nécessaire pour que le versement de la subvention puisse être effectué.

Deux rappels ont été envoyés, l'un début mars, l'autre début avril. Cependant, les documents requis n'ont été reçus en retour qu'à la mi-avril.

Une demande de paiement urgent a alors été adressée le 18 avril au service compétent de la Ville et l'association informée de la libération du paiement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 6188.

**10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz: «Les épaves de bicyclettes abandonnées sont-elles encore recyclées?» (QE-390)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève attribue des mandats à l'association Pécclôt 13 et à la fourrière afin d'enlever les vélos abandonnés sur le domaine public.

Ce mode de faire permet, d'une part, de débarrasser la voie publique et, d'autre part, de redonner une deuxième vie à ces vélos, qui sont réparés puis revendus à la population.

Depuis quelques mois, force est de constater que de nombreuses épaves de vélos envahissent à nouveau les rues et les parcs publics.

La Ville de Genève aurait-elle diminué le nombre de mandats, voire cessé sa collaboration avec l'association Pécclôt 13 et la fourrière? Pour quelle-s raison-s?

Merci pour vos explications.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les auteurs de la question écrite sous rubrique constatent que le nombre d'épaves sur le domaine public semble augmenter à nouveau.

Ils demandent dès lors si la collaboration existant entre la police municipale et les responsables de l'enlèvement desdites épaves est toujours existante.

Depuis de nombreuses années, la police municipale travaille en étroite collaboration avec l'Association pour la récupération de vélos (ARV), gérée par M. Giuliano Broggin.

A tour de rôle, les cinq postes de quartier organisent, durant l'année civile, une opération de ramassage coordonnée avec l'ARV.

Afin d'identifier, tant pour la population que pour l'ARV, les vélos qualifiés d'épaves, ces derniers sont affublés d'un bracelet fluorescent apposé par les agents de la police municipale. Ainsi, la population, et l'éventuel propriétaire, savent que le vélo en question sera prochainement retiré de l'espace public. Pour

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 6188.

## Question: recyclage des épaves de bicyclettes abandonnées

les collaborateurs de l'ARV, le bracelet fluorescent simplifie l'identification des véhicules à enlever.

A chaque opération de ce genre, dans les divers secteurs de la ville, des centaines de vélos sont retirés des trottoirs et de la chaussée.

Cela étant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la vignette vélo n'est plus obligatoire. Or, l'apposition sur le vélo d'une vignette de l'année en cours constituait un indice probant, permettant aux agents de la police municipale de définir si le vélo était abandonné ou pas. Le seul état de délabrement avancé du cycle n'est pas toujours déterminant.

Depuis la suppression de la vignette, il est moins aisé de distinguer le vélo abandonné, du vélo mal entretenu. Dès lors, en cas de doute, les agents de la police municipale renoncent à doter le vélo en question du bracelet fluorescent.

C'est probablement la raison pour laquelle le nombre de vélos endommagés stationnés sur le domaine public a légèrement augmenté l'année dernière.

Pour le reste, il n'est pas question d'abandonner la pratique décrite ci-dessus. La collaboration entre toutes les parties concernées est optimale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Guillaume Barazzone*

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Je requiers l'attention de M. Guillaume Barazzone, puisque c'était une question qui le concernait... Monsieur le président, vous transmettez à M. Barazzone que j'ai pris connaissance de sa réponse avec la plus grande attention. Il donne toute une explication sur la suppression de la vignette, qui rend impossible la distinction entre les vélos abandonnés et ceux qui ne le sont pas, ce qui explique sans doute pourquoi il y en a un certain nombre sur le domaine public.

Alors, Monsieur le président, vous transmettez à M. Barazzone que je me demande ce qu'il compte faire. Ces épaves vont-elles rester les 57 prochaines années sur le domaine public? Je ne vous demande pas une réponse, Monsieur Barazzone, mais je vous invite à rediscuter avec l'association qui récupère ces vélos, pour trouver une solution. Ces vélos devront un jour ou l'autre être débarassés.

**11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012:  
«Non à la fermeture de l'espace de vie infantine Crescendo»  
(P-288)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-288 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En mai 2012, Merck Serono International SA a annoncé la fermeture officielle de son site de Genève et le licenciement de quasi tout le personnel.

Cette décision risquait d'avoir pour conséquence la fermeture de l'espace de vie infantine (EVE) Crescendo, co-fondé par la Ville et Merck Serono International SA en 2006 et officialisé par une convention en date du 5 octobre 2006.

Selon cette convention et les avenants qui ont suivi, l'EVE Crescendo offre 52 places réparties entre l'entreprise (35 places) et la Ville (17 places), chaque partenaire finançant le déficit d'exploitation des places qui lui reviennent.

Un conseil de fondation, composé pour moitié de représentants de Merck Serono et pour moitié de représentants de la Ville, a été constitué pour gérer cette institution de la petite enfance.

Cette fondation, selon ses statuts, doit cesser ses activités si l'un ou l'autre des deux partenaires se retire du partenariat.

Le 30 mai 2012, suite à l'annonce de la fermeture du site de Merck Serono, le Conseil administratif, déterminé à maintenir cette structure de la petite enfance ouverte, a décidé de créer une task force composée de M<sup>mes</sup> Alder et Salerno, ainsi que de M. Pagani, pour suivre l'évolution générale de la situation générée par la fermeture du site et pour mener toute action permettant de juguler une perte totale ou partielle des places d'accueil petite enfance pour la Ville.

Le 14 septembre 2012, un avenant à la convention du 5 octobre 2006 a été signé entre la Ville et Merck Serono afin d'assurer le plein fonctionnement de l'EVE Crescendo sur l'année scolaire 2012-2013, soit jusqu'au 31 juillet 2013.

Cet avenant stipule que les places d'accueil revenant à l'entreprise et non utilisées du fait du départ d'enfants d'employé-e-s sont mises à la disposition des parents inscrits auprès de la Ville, alors même que les frais d'exploitation restent répartis comme prévu initialement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Rapport, 4193.

## Pétition: non à la fermeture de l'espace de vie enfantine Crescendo

En novembre 2012, la direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité a adressé une lettre d'intention à M. François Naef, président du conseil d'administration de Merck Serono et à SPG Intercity, chargé de la vente du site, afin que l'EVE Crescendo puisse continuer de bénéficier de ses locaux au-delà de juillet 2013, selon des conditions à négocier, mais en évoquant clairement une mise à disposition gratuite.

M. François Naef a fait savoir que Merck Serono n'était clairement pas en mesure de prendre un quelconque engagement de ce type, celui-ci appartenant aux futurs acquéreurs du site. En revanche, il s'est engagé à promouvoir les prestations de cette institution dans les négociations avec les potentiels repreneurs.

La Ville a alors prié la direction de Merck Serono de lui fournir une réponse claire quant à l'avenir potentiel de l'EVE d'ici au 15 janvier 2013, tout en rappelant qu'elle était prête à se porter acquéreur des locaux de la crèche si l'activité de celle-ci pouvait être poursuivie.

La Ville a également insisté afin, d'une part, de pouvoir contacter les potentiels repreneurs et, d'autre part, de conclure un bail à durée déterminée avec Merck Serono pour l'EVE Crescendo, à l'échéance de juillet 2014, en attendant que la situation se clarifie.

Début avril 2013, aucune de ces demandes (réitérées à plusieurs reprises, dont la dernière fois en mars 2013) n'ayant reçu de réponses positives et concrètes de Merck Serono, il a été décidé d'activer le plan B.

Ce plan B consistait en un déplacement de l'EVE Crescendo dans les locaux du nouvel EVE Rothschild, dont la fin des travaux d'aménagement coïncide avec la potentielle fermeture de l'EVE Crescendo.

Il est évident que l'activation de ce plan B ne signifiait en aucun cas que la Ville abandonnait l'idée de maintenir ouvert l'EVE Crescendo dans ses locaux actuels, mais visait essentiellement, selon les engagements pris, à replacer les collaboratrices et collaborateurs de cette structure dès le 1<sup>er</sup> août 2013, et d'assurer une rentrée scolaire sereine aux enfants et parents concernés.

Le 22 mai 2013, la Ville a été informée que le site de Merck Serono avait été attribué à un consortium composé de la famille Bertarelli, de la Fondation Wyss, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Genève.

Elle a alors immédiatement contacté les responsables de la communication de ce consortium, ainsi que la société qui gère ses intérêts, afin de faire valoir sa volonté de maintenir l'EVE Crescendo sur le site.

Les discussions se sont poursuivies avec l'Université de Genève et l'EPFL, qui se sont montrés intéressés à pouvoir bénéficier de places d'accueil pour leurs collaboratrices et collaborateurs qui travailleront sur le site.

Le 13 juin 2013, la direction du département de la cohésion sociale a rencontré le rectorat de l'Université.

Il est à préciser que la Ville de Genève et l'Université de Genève sont engagées depuis plusieurs années dans l'exploitation en partenariat de trois institutions de la petite enfance regroupées dans le secteur petite enfance de l'Université.

Lors de ladite séance, la Ville de Genève et l'Université sont parvenues à un accord de principe. L'EVE Crescendo pourra poursuivre ses activités au-delà du 31 juillet sur le futur Campus Biotech. De plus, l'Université de Genève et la Ville de Genève discuteront rapidement du projet d'exploitation de cette institution de la petite enfance.

Cette issue est bien évidemment favorable pour l'institution, pour son équipe, dont les droits sont entièrement préservés, et pour les familles concernées, qui pourront vivre sereinement la rentrée.

Elle l'est aussi pour l'ensemble des familles du quartier des Pâquis qui bénéficieront, dès l'automne 2013, de 40 nouvelles places d'accueil offertes par l'EVE Rothschild.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*

## **12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M. Pierre Rumo: «Salle d'attente du rond-point de Plainpalais» (QE-391)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA QUESTION*

En date du 29 août 2006, la pétition P-179: «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais» fut déposée auprès du Conseil municipal.

Le 5 mars 2007, la commission des pétitions apprit que la réfection de la salle avait été acceptée par le Conseil administratif mais qu'elle dépendra des budgets à disposition. Dès lors, cette pétition fut renvoyée à l'exécutif de notre Ville par 9 oui et 2 abstentions. A cette occasion, plusieurs commissaires demandèrent un

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 6188.



vote rapide de la pétition pour inciter l'exécutif de notre Ville à aller de l'avant sur ce projet intéressant.

En date du 10 octobre 2007, les conclusions de la commission des pétitions furent acceptées par le Conseil municipal. Dans la réponse du Conseil administratif traitée par notre délibératif le 16 septembre 2008, on peut lire ceci:

«L'affectation de la salle d'attente du kiosque du rond-point de Plainpalais fait l'objet d'une réflexion au sein de la Ville depuis plusieurs années. L'option de créer une buvette en ce lieu de 16 m<sup>2</sup> a été retenue et une étude a été menée sur les possibilités de transformation. Un projet de rénovation, accompagné d'un cahier des charges destiné au futur exploitant, a été élaboré. Ce projet propose d'aménager la salle d'attente en une buvette ouverte à l'année. Il est prévu d'y installer un équipement standard fixe permettant d'offrir de la petite restauration et de la vente à l'emporter. A la belle saison, une petite terrasse sera proposée à la clientèle. (...)

»Le coût des travaux est évalué à un montant maximal de 180 000 francs toutes taxes comprises. Ce montant, qui peut apparaître excessif dans un premier temps, se justifie essentiellement par la nécessité d'isoler le volume intérieur. En effet, l'isolation des vitrages, des murs, du plafond et du sol est estimée à plus de 100 000 francs. (...)

»Pour financer ces travaux, le Conseil administratif prévoit de déposer une proposition de résolution au Conseil municipal dans le courant du mois de juin 2008.

»Pour conclure, le Conseil administratif espère que, dans la mesure où le Conseil municipal adhère au projet, les délibérations seront menées dans les meilleurs délais afin de permettre une réalisation des travaux avec une ouverture de l'exploitation au printemps 2009.»

Finalement, cet espace public a été octroyé au début de l'année 2011, semble-t-il, à Zabriskie Point, espace d'art contemporain.

Ma question est la suivante: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il jamais déposé de résolution relative à l'affectation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais et pourquoi a-t-il préféré céder ce lieu à l'association précitée?

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Si le Conseil administratif a pris la décision, le 14 janvier 2009, de renoncer à déposer une demande de crédit pour l'aménagement d'une buvette dans le local en question, c'est en raison du fait que le coût de l'opération était trop élevé et que la place présentait un nombre déjà important de débits de boissons.

Cela dit, les locaux auxquels fait référence M. Pierre Rumo font effectivement l'objet, depuis juillet 2010, d'une convention de mise à disposition interne entre le département des finances et du logement et le département de la culture et du sport. Ce dernier les met lui-même à la disposition de l'Association espace temporaire, dont le but est l'organisation d'expositions et d'événements d'art contemporain multidisciplinaire.

La date d'échéance de la convention précitée était le 31 juillet 2012, en prévision de quoi l'association susvisée a engagé, avec la Gérance immobilière municipale (GIM), des discussions visant à la prolongation de la période de mise à disposition. Avant de poursuivre ces échanges, la GIM a interpellé le département de la culture et du sport, qui a, dans un premier temps, suggéré une courte prolongation de la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

L'association a cependant souhaité relancer les discussions directement avec le département de la culture et du sport, estimant qu'une telle durée de prolongation était insuffisante pour poursuivre ses activités dans de bonnes conditions.

Le département de la culture et du sport a alors invité l'association précitée à lui présenter un bilan détaillé de ce qu'elle a déjà réalisé ainsi que des propositions pour l'avenir, en tenant compte d'observations relatives à une animation et à un rayonnement insuffisants du lieu. Afin de permettre l'analyse de ces documents, en particulier de celui portant sur les projets d'avenir, la mise à disposition du lieu à l'association en cause a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

**M. Pierre Rumo** (EàG). Je regrette que M<sup>me</sup> Salerno ne soit pas présente et ne puisse m'entendre. En effet, j'estime que cet espace, qui était auparavant un abribus, est très mal utilisé. Depuis une année environ, c'est l'association Zabriskie Point qui l'utilise pour des expositions. Si je prends les trois dernières expositions, l'une était celle du cheval suspendu. On a vu quelle polémique elle a suscitée. Ensuite, il y a eu une exposition qui s'intitulait «Le Cri». C'était une vidéo montrant un couple qui criait le plus fort possible pendant dix minutes ou un quart d'heure. Je n'ai pas très bien compris quel était l'intérêt... Puis, la dernière exposition consistait en un collage d'un peu n'importe quoi. Par exemple, on pouvait lire: «Faites la guerre, mais enc...-vous!» Comme dans le titre de la pièce de Jean-Paul Sartre «La P... respectueuse», je ne finirai pas la phrase, car je ne veux pas répéter ce genre de propos dans ce Conseil municipal.

En l'occurrence, j'ai appris dans cette réponse que le Conseil administratif, d'ici la fin de l'année 2013, allait peut-être rediscuter avec Zabriskie Point des

Question: respect des règles applicables en matière de marchés publics  
pour les mandats juridiques

conditions de prêt à usage pour cet abri. Je rappelle qu'à l'époque il était prévu d'y installer une petite buvette, mais on a estimé que le coût – 180 000 francs – était trop élevé et on a donc renoncé à faire les travaux. Si ces travaux avaient été faits, un certain loyer aurait sans doute été encaissé par la Ville. Actuellement, je ne pense pas que l'association Zabriskie Point paie un loyer très élevé. Quoi qu'il en soit, j'estime que la Ville devrait s'interroger sur l'usage de cet espace, car les dernières expositions qui ont eu lieu n'encourageaient pas à la découverte de l'art contemporain. Comme disait notre ancien collègue Georges Queloz, c'était plutôt de l'art «comptant pour rien»!

**13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 février 2013 de M. Adrien Genecand: «Mandats juridiques: la Ville de Genève respecte-t-elle les règles applicables en matière de marchés publics?» (QE-386)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Ces dernières années, des affaires telles que celle de la BCGe, mais également d'autres d'une portée médiatique moindre mais tout aussi importante, comme celle sur les prestations complémentaires, suscitent des interrogations relatives au respect des règles applicables en matière de marchés publics, notamment s'agissant de l'attribution des mandats aux conseils professionnels.

En effet, ces affaires et/ou procédures judiciaires engendrent inévitablement des honoraires d'avocats supérieurs aux seuils au-dessus desquels un marché de services doit faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouverte et non une attribution de gré à gré.

Les seules questions de secret professionnel, de prévisibilité des honoraires et de possible urgence momentanée ne semblent pas permettre, pour les mandats en question, une exemption générale des marchés publics. Une telle exemption n'a en outre pas été voulue ni prévue par le législateur, les marchés de services étant également visés par la législation applicable en la matière.

Pourriez-vous dès lors répondre aux questions suivantes:

1. Comment, d'une façon générale, les mandats de ce type sont-ils attribués?
2. En particulier:
  - qui décide de l'attribution des mandats de ce type à tel(s) ou tel(s) avocat(s)?

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 4908.

Question: respect des règles applicables en matière de marchés publics pour les mandats juridiques

- comment la compétence des avocats concernés est-elle évaluée en vue de cette attribution et quels sont les critères objectifs d’attribution?
- 3. Ces attributions ne devraient-elles pas résulter de procédures d’appel d’offres conformément aux règles applicables en matière de marchés publics et ce notamment afin de garantir la transparence des attributions et le recours à l’offre économiquement adéquate?
- 4. Est-il prévu de recourir à des procédures d’appel d’offres pour des mandats juridiques à venir? Si oui, quels seront les cas de figure concernés et comment les procédures seront-elles mises en œuvre?
- 5. Comment les dépenses liées aux mandats de ce type sont-elles comptabilisées?
- 6. L’administration est-elle en mesure de nous fournir une liste des attributions faites sur les dix dernières années où les montants d’honoraires payés par la Ville dépassent le seuil à partir duquel il est impératif d’appliquer la loi sur les marchés publics? Si oui, merci de nous la fournir.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A titre de préambule, il convient de souligner que le recours à des avocats externes constitue en Ville de Genève l’exception. En effet, dès 2006, date de la création du Service juridique, l’ensemble des procédures contentieuses sont diligentées par des juristes internes, titulaires du brevet d’avocat.

De manière ponctuelle, il peut être fait appel à des mandataires externes lorsque les circonstances de l’espèce le commandent, par exemple en matière fiscale, pour obtenir un avis de droit de référence auprès d’un professeur d’université, dans des affaires commerciales complexes ou à caractère pénal, voire parfois dans des procédures arbitrales.

En pareils cas, les juristes internes continuent d’assurer une grande partie du travail juridique afin de restreindre sensiblement le montant des honoraires d’avocat.

En ce qui concerne les deux exemples cités, soit la BCGe et les prestations complémentaires, un travail considérable a été réalisé en interne. Pour la BCGe, il comprenait notamment la mise au point de la stratégie et la rédaction de la demande en justice originale. En ce qui concerne les prestations complémentaires, l’entier du travail a été effectué par le Service juridique.

1. Les mandats sont attribués par les différents départements, respectivement par le Conseil administratif pour les dossiers le concernant.

## Question: respect des règles applicables en matière de marchés publics pour les mandats juridiques

2. Le ou la chef-fe de département décide de l'attribution des mandats. Il ou elle peut consulter préalablement le Service juridique.

Pour les dossiers le concernant, le Conseil administratif décide de l'attribution de mandats, après consultation préalable du Service juridique.

Les avocats sont sélectionnés en fonction de leurs domaines de compétences, de leur expérience et de l'absence de tout conflit d'intérêts.

3. L'Accord relatif aux marchés publics (OMC) et l'Accord bilatéral entre la Communauté européenne et la Confédération sur certains aspects relatifs aux marchés publics ne sont applicables que pour certaines catégories de marchés de services, dont la liste est restituée à l'annexe 4 du règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP). En l'occurrence, les services de nature juridique (prestations de conseils juridiques, assistance/représentation dans les procédures judiciaires, etc.) ne font pas partie de cette liste exhaustive. Par conséquent, ce type de marché n'est pas soumis aux traités internationaux en matière de marchés publics.

En revanche, l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) prévoit des dispositions spécifiques pour les marchés non soumis aux traités internationaux, lesquelles s'appliquent à tous les marchés des adjudicateurs publics, soit notamment à l'ensemble des marchés de service (art. 6, al. 3 AIMP; cf. art. 6, al. 1 RMP).

Dès lors, les mandats juridiques sont en principe soumis aux dispositions relatives aux marchés non soumis aux traités internationaux et devraient être adjudgés, en fonction de leur valeur-seuil, selon les procédures suivantes (cf. annexe 2 AIMP):

- jusqu'à 150 000 francs: procédure de gré à gré;
- jusqu'à 250 000 francs: procédure sur invitation;
- dès 250 000 francs: procédure ouverte ou sélective.

Toutefois, les directives d'exécution de l'autorité intercantonale pour les marchés publics prévoient une série d'exceptions à l'application de ces valeurs-seuils. Elles exonèrent ainsi l'adjudicateur de l'obligation de procéder à un appel d'offres, notamment lorsque l'urgence ne permet pas de mettre en œuvre une telle procédure (pour autant que les circonstances ne soient pas dues à une mauvaise organisation de ce dernier), ou lorsqu'il convient de garantir des principes fondamentaux tels que la confidentialité, la protection de la personnalité ou le secret professionnel.

Or, les services de nature juridique entrent la plupart du temps dans l'une de ces catégories, voire le plus souvent dans plusieurs d'entre elles. Le Conseil administratif considère par conséquent que ce type de mandats n'est pas soumis aux valeurs-seuils fixées par l'AIMP et que ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

## Motion: places d'apprentissage pour les jeunes sans-papiers

Enfin, il convient de relever que la limite de 150 000 francs en dessous de laquelle la réglementation en matière de marchés publics permet de conclure un mandat de gré à gré n'est atteinte que dans de très rares cas.

4. Non. Au vu des éléments qui précèdent (cf. point N° 3), force est de constater que les mandats juridiques constituent une exception permettant la mise en œuvre d'une procédure d'attribution de gré à gré quelle que soit la valeur du marché.

Il est néanmoins envisageable, dans certaines affaires à caractère commercial, de demander un devis à un certain nombre d'études spécialisées de la place avant de faire un choix et de conclure le mandat. Le Conseil administratif a d'ores et déjà eu l'occasion de procéder de la sorte.

5. Les dépenses liées aux mandats juridiques sont comptabilisées dans le groupe de comptes 318, intitulé «Honoraires et prestations de service».
6. Cette question est devenue sans objet au vu de la réponse à la question N° 3. Le Conseil administratif relève néanmoins à titre d'exemple que, dans le cadre des différents mandats juridiques qu'il a conclus, le montant total des honoraires dus pour l'année 2012 ascendait à 92 799,65 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

**14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers» (M-908)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans statut légal;
- examiner chaque situation permettant l'engagement de l'apprenti-e dans l'administration municipale selon les normes établies.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Rapport, 4756.

Motion: places d'apprentissage pour les jeunes sans-papiers

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'engagement du Conseil administratif sur la question de l'ouverture de l'apprentissage aux jeunes sans-papiers date de 2009. C'est au sein d'un groupe de travail regroupant des représentant-e-s de la Ville de Genève, de l'Etat, des associations de soutien aux sans-papiers et des syndicats que la problématique a été discutée et des solutions ébauchées.

Depuis le dépôt de cette motion et son étude en commission le contexte a évolué. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la législation fédérale a évolué. L'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) prévoit désormais que les jeunes étranger/ère-s bien intégré-e-s pourront obtenir une autorisation de séjour en vue d'effectuer une formation professionnelle initiale en Suisse. Pour pouvoir suivre cette formation, les jeunes sans-papiers devront être bien intégré-e-s, c'est-à-dire maîtriser une langue nationale et respecter l'ordre juridique suisse. Ils devront aussi avoir suivi la scolarité obligatoire en Suisse pendant au moins cinq ans.

Le Conseil administratif s'engage ainsi à poursuivre les efforts fournis depuis 2009 et permettre aux jeunes-sans papiers d'accéder à l'apprentissage en Ville de Genève. Il n'entend, toutefois, pas procéder à une discrimination positive.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!» (M-909)<sup>1</sup>.**

### TEXTE DE LA MOTION

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de permettre aux jeunes sans statut légal de postuler pour les apprentissages dans l'administration

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Rapport, 4756.

Question: parc de stationnement pour les deux-roues à la rue de Montchoisy

municipale. L'administration s'engageant à appliquer l'égalité de traitement dans le processus de sélection/engagement, malgré l'absence de statut légal, et plus particulièrement de l'absence de permis de travail.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a pris connaissance des invites du Conseil municipal relatives à l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers.

Il rappelle à ce sujet que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la législation fédérale permet l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans-papiers. Ouverture bienvenue que les autorités de la Ville de Genève ont appelée de leurs vœux depuis 2009. Dans ce contexte, le Conseil administratif peut engager des jeunes sans-papiers et garantit l'égalité de traitement dans le processus de sélection/engagement.

Toutefois, malgré cette avancée politique, le Conseil administratif ne peut concrètement faire fi, dans sa sélection, du critère relatif au permis de travail. En effet, pour être valide, un contrat d'apprentissage doit également être signé par les autorités cantonales, la/le jeune doit donc être au bénéfice d'une autorisation même temporaire de travail. Sélectionner un/une jeune en apprentissage qui ne serait pas au bénéfice d'un tel contrat lui fermerait non seulement les portes de la partie scolaire de l'apprentissage mais ne lui permettrait pas de voir sa formation sanctionnée par un diplôme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

### **16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M. Pierre Rumo: «Parc de stationnement pour les deux-roues à la rue de Montchoisy» (QE-389)<sup>1</sup>.**

#### *TEXTE DE LA QUESTION*

Je m'étonne du refus de la Ville de Genève de permettre au propriétaire d'un magasin de cycles, motos et scooters, sis au 21, rue de Montchoisy, de mettre en place un parc de stationnement pour les deux-roues devant son commerce.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 6187.



Question: parc de stationnement pour les deux-roues à la rue de Montchoisy

Son propriétaire m'a dit avoir écrit une lettre à la Ville dans laquelle il indique que cela ne peut que conduire les clients à garer leur véhicule sur le trottoir, ce qui est regrettable pour les piétons. Le Conseil administratif pourrait-il faire quelque chose à ce sujet?

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le commerce dont il est question ici, dénommé Espace 2Roues, est géré par M. Tony Pernat. Il occupait anciennement un local à la rue de Montchoisy 21 et, depuis le mois de mars 2013, il est situé dans un nouveau local sis à la rue de Montchoisy 40. A proximité immédiate de ce nouvel emplacement se trouvent 12 cases deux-roues, contre 13 directement devant le précédent.

Compte tenu de cet état de fait, il a été décidé, dans un premier temps, de refuser à M. Pernat l'aménagement de cases directement devant son commerce. Une période d'observation de la situation a été prévue. D'une part, des places deux-roues sont disponibles à proximité immédiate; d'autre part, la Ville de Genève n'a pas vocation de favoriser l'occupation de places publiques à titre gratuit pour un usage privé, à l'exception de demandes particulières, par exemple pour des terrasses qui occupent le domaine public de manière ponctuelle à une certaine période de l'année et participent à l'animation des quartiers.

Dans un second temps, un ingénieur du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité s'est rendu sur place afin de rencontrer le commerçant et d'observer le fonctionnement du périmètre. Il a également rencontré une agente de ville qui lui a fait part de son inquiétude vis-à-vis de la sécurité des piétons et notamment des écoliers.

Constatant la situation très spécifique et le danger potentiel constitué par le stationnement illicite des véhicules deux-roues motorisés sur ce trottoir lorsqu'ils se rendent au garage de M. Pernat, il a été décidé d'accéder exceptionnellement à la demande de ce dernier. A cette fin, le plan de marquage a été modifié et huit nouvelles cases pour les deux-roues seront aménagées devant son commerce, en plus des cinq cases actuelles. Il faut noter que ces modifications n'induisent pas de changement du nombre de cases pour les véhicules deux-roues dans le périmètre, puisque huit cases seront supprimées en face. Les services municipaux ont profité de cette suppression pour permettre de répondre aux demandes de plusieurs commerçants qui demandaient l'agrandissement des espaces réservés à la livraison, de manière à être en adéquation avec les besoins actuels. En effet, ces changements sont justifiés pour permettre le bon fonctionnement des commerces, sujet sur lequel la Ville de Genève est particulièrement sensible.

Pour rappel, la réglementation en vigueur dans l'OCR (Ordonnance sur les règles de la circulation routière), art. 41, précise que *le stationnement de tout*

*autre véhicule que les cycles est interdit sur les trottoirs, même si aujourd'hui il est fait preuve d'une certaine tolérance à cet égard.*

Le Service de la sécurité et de l'espace publics poursuivra son travail de contrôle du stationnement illicite des véhicules deux-roues motorisés sur les trottoirs. Il n'est en effet pas du tout certain que la mise à disposition de huit cases de stationnement devant le commerce suffise à éviter l'usage du trottoir comme zone de stationnement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

## **17. Propositions du Conseil municipal.**

Néant.

## **18. Interpellations.**

Néant.

## **19. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	1450
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1450
3. Questions orales. . . . .	1450
4. Motion du 17 avril 2012 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco, Grégoire Carasso, Julien Cart, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M <sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne: «Sauver les parcs, c'est bien; sauver les jardiniers, c'est mieux!» (M-1015). . . . .	1454
5. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire pour 2013 pour un montant de 350 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention à l'Association GE200.CH chargée de la coordination et de l'organisation de la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse (PR-1038) . . . . .	1456
6. Motion du 21 novembre 2012 de M <sup>me</sup> Vera Figurek et M. Pascal Holenweg: «Maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève» (M-1057) . . . . .	1483
7. Motion du 24 avril 2013 de M <sup>mes</sup> et MM. Stefan Kristensen, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Frédérique Perler-Isaaz, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Marie-Pierre Theubet et Grégoire Carasso: «Favoriser la prise de risque et l'innovation dans les arts» (M-1080). . . . .	1489
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 15 avril 2013: «Circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt» (P-306 A) . . . . .	1491
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M <sup>me</sup> Maria Casares: «Première tranche de la subvention du Centre du volontariat» (QE-392) . . . . .	1507
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M <sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz: «Les épaves de bicyclettes abandonnées sont-elles encore recyclées?» (QE-390) . . . . .	1508

11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012: «Non à la fermeture de l'Espace de vie infantine Crescendo» (P-288) . . . .	1510
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M. Pierre Rumo: «Salle d'attente du rond-point de Plainpalais» (QE-391) . . . . .	1512
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 février 2013 de M. Adrien Genecand: «Mandats juridiques: la Ville de Genève respecte-t-elle les règles applicables en matière de marchés publics?» (QE-386) . . . . .	1515
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M <sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers» (M-908) . . . . .	1518
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M <sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!» (M-909) . . . . .	1519
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M. Pierre Rumo: «Parc de stationnement pour les deux-roues à la rue de Montchoisy» (QE-389) . . . . .	1520
17. Propositions du Conseil municipal . . . . .	1522
18. Interpellations . . . . .	1522
19. Questions écrites . . . . .	1522

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*